



Assemblée générale

Distr. générale
17 février 2025
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-neuvième session
Genève, 28 avril-9 mai 2025

Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Guyana

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Introduction

1. Le Guyana a le plaisir de présenter son rapport national établi au titre du quatrième cycle de l'Examen périodique universel (EPU), dans lequel il détaille les progrès accomplis dans l'application des 140 recommandations formulées le 29 janvier 2020, à la trente-cinquième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, qu'il a approuvées.
2. Le Guyana prie le Comité de prendre note des rapports suivants :
 - Le troisième examen de l'application par le Guyana des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, effectué par le Comité des droits de l'homme à ses 1097^e, 4099^e et 4101^e séances, tenues du 18 au 20 mars 2024 ;
 - Le deuxième rapport national volontaire du Guyana sur les objectifs de développement durable, présenté le 17 juillet 2023 au Forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social de l'ONU ;
 - Le sixième cycle d'examen de l'application de la Convention interaméricaine contre la corruption mené par le Mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de ladite Convention le 27 février 2024¹ et la deuxième auto-évaluation de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption menée en 2023.
3. Ces documents contiennent d'utiles informations actualisées sur les recommandations approuvées.
4. Le Guyana tient à souligner qu'il a, au cours des quatre dernières années, fourni un nombre beaucoup plus important de réponses aux appels à contribution lancés par les rapporteurs spéciaux, ainsi que d'éléments d'information portant sur des communications conjointes de titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et sur des mesures de précaution.

I. Méthodologie et consultation

5. Établi en juin 2021 par le Ministère des affaires parlementaires et de la gouvernance, le mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi coordonne l'exécution des obligations mises à la charge du Guyana par les traités relatifs aux droits de l'homme. Disposant de 16 coordonnateurs techniques répartis dans les organismes publics, il s'occupe de l'établissement des rapports, des activités de coopération, du suivi des recommandations, des échanges avec les experts et la société civile, et des conseils à fournir au Conseil des ministres².
6. En 2024, le Ministère des affaires parlementaires et de la gouvernance a organisé trois consultations du mécanisme national aux fins de l'examen concernant le Guyana mené dans le cadre du quatrième cycle de l'EPU. Des réunions ont ainsi eu lieu avec les membres du mécanisme et avec les commissions des droits constitutionnels et une consultation de plus vaste portée s'est tenue le 26 novembre 2024 avec la société civile, des universitaires et d'autres parties prenantes. Le Bureau du Coordinateur résident des Nations Unies a apporté son soutien à la consultation des organisations de la société civile.
7. Le Guyana a mené des consultations sur les recommandations suivantes (dont 13 dont il avait pris note et une qu'il avait approuvée), considérées comme controversées :
 - Cinq recommandations dont il avait pris note sur l'abolition de la peine de mort (100.79, 100.80, 100.81, 100.82, 100.84) et une autre (en cours d'application) qu'il avait approuvée sur la peine de mort (100.83) ;
 - Deux recommandations concernant l'abolition des châtiments corporels (100.179 et 100.181) ;
 - Six concernant la dépénalisation des relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe et la discrimination à l'égard des personnes LGBTQ+ (100.53, 100.55, 100.56, 100.58, 100.60 et 100.61).

8. Le Guyana maintient un moratoire de facto sur la peine de mort, aucune exécution n'ayant eu lieu depuis 1997. En 2010, la révision de la loi sur les infractions pénales a supprimé l'imposition obligatoire de la peine de mort pour certaines infractions et l'a remplacée par une peine de réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une possibilité de libération conditionnelle après vingt ans. Les tribunaux se conforment à ces changements et le moratoire est maintenu, bien que l'opinion publique soit partagée sur la question.

9. Lors de la consultation menée sur la peine de mort, aucun consensus n'a été atteint sur la question, ce qui a également été le cas lors des consultations précédentes et reflète l'opinion publique. Aucune évolution importante n'a eu lieu sur la question ces dernières années.

10. L'opinion publique n'a pas fondamentalement changé en ce qui concerne l'abolition des châtiments corporels. Toutefois, la loi sur la protection des enfants (2009) protège les enfants contre la maltraitance et la violence et la loi n° 18 de 2018 sur la justice pour mineurs et les modifications qui lui ont été apportées en 2022 interdisent le recours aux châtiments corporels dans les établissements de détention et les institutions correctionnelles pour mineurs. Le Ministère des services sociaux et de la sécurité sociale et la Commission des droits de l'enfant continuent de promouvoir la discipline positive et d'autres formes de discipline, notamment au moyen de la formation continue dans les écoles.

11. La Commission de la réforme constitutionnelle, dont les membres viennent de prêter serment, entamera bientôt des consultations nationales, au cours desquelles la question de la dépénalisation des relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe sera examinée.

12. Le Guyana veille à ce que les personnes LGBTQ+ ne fassent pas l'objet de discrimination en matière d'accès à l'emploi, à la formation, au logement, à l'éducation, aux services de santé et à d'autres services. Les modifications apportées à la loi sur la prévention de la discrimination (1997) renforceront la protection des personnes LGBTQ+, en particulier dans le domaine de l'emploi. (Voir la partie III. A. intitulée « Questions touchant plusieurs domaines ».)

II. Principaux faits nouveaux – progrès accomplis, menaces et défis

13. Le Guyana a parcouru un long chemin depuis les années 1980 et 1990, où il était l'un des pays les plus pauvres des Amériques. Après avoir peiné pendant vingt-huit ans à rétablir et à institutionnaliser la démocratie et à instaurer un modèle de développement favorable aux personnes défavorisées et à la croissance, le pays a connu une transformation rapide au cours des quatre dernières années. Le maintien de la démocratie, la croissance durable et l'amélioration de la qualité de vie pour tous demeurent toutefois des priorités.

A. Progrès accomplis

1. Économie

14. L'économie guyanienne s'est considérablement transformée depuis 2020 sous l'impulsion de la production de pétrole, qui a considérablement infléchi la courbe de croissance du pays et restructuré la composition sectorielle du produit intérieur brut (PIB). Les profits provenant de ce secteur depuis peu en expansion alimentent un développement socioéconomique à long terme qui répond aux objectifs de développement durable, en renforçant la diversification et la résilience des secteurs non pétroliers de l'économie. Selon les projections de la Banque mondiale, la production pétrolière du Guyana pourrait permettre d'obtenir un PIB non pétrolier de 10,4 milliards de dollars des États-Unis et un PIB nominal global de 14 milliards de dollars d'ici à 2030³.

15. L'économie a enregistré un taux de croissance sans précédent de 62,3 % en termes réels en 2022, de 33 % en 2023 et de 43,6 % en 2024⁴. Il convient de noter que le secteur pétrolier a financé moins de 30 % du budget annuel au cours de cette période.

16. En 2025, la croissance globale du PIB et la croissance des secteurs de l'économie autres que le pétrole devraient atteindre respectivement (en termes réels) 10,6 % et 13,8 %.

17. Le développement national du Guyana est guidé par la stratégie révisée de développement à faible intensité de carbone à l'horizon 2030, approuvée le 8 août 2022 par l'Assemblée nationale au terme de vastes consultations. Cette stratégie cadre avec le statut de producteur de pétrole du pays et prône le développement durable tout en préservant 85 % de ses terres forestières. Acteur international de premier plan en matière d'action climatique, le Guyana a adopté une stratégie nationale de développement à faible intensité de carbone à l'horizon 2030 qui met l'accent sur les droits de l'homme et vise à remédier aux problèmes locaux et mondiaux, en tirant parti des écosystèmes du pays pour favoriser une croissance diversifiée⁵. Il a atteint un niveau nul d'émissions nettes de carbone, ses 18 millions d'hectares de forêts stockant plus de 19,5 gigatonnes de CO₂.

18. En décembre 2022, le Guyana a été le premier pays à obtenir des crédits TREES dans le cadre de l'initiative Architecture pour les transactions REDD+ (ART) pour avoir réussi à prévenir le recul et la dégradation de forêts au moyen d'un programme de REDD+ « juridictionnel ». À la suite d'une validation indépendante et de l'approbation du Conseil de l'initiative ART, 33,47 millions de crédits lui ont été accordés pour la période 2016-2020, ce qui a conduit à un accord historique avec Hess Corporation. Cet accord générera au moins 750 millions de dollars des États-Unis de revenus pour le Guyana au cours de la prochaine décennie. Le Guyana a consigné tous les détails de ces activités dans sa réponse du 7 janvier 2025 à la communication conjointe de plusieurs titulaires de mandat au titre de procédures spéciales en date du 8 novembre 2024⁶.

19. Il a été décidé, dans le cadre de la stratégie de développement à faible intensité de carbone à l'horizon 2030, d'allouer 15 % des revenus provenant des ventes de crédits d'émission de carbone à des villages autochtones/amérindiens aux fins d'activités de développement. En 2023, 150 millions de dollars des États-Unis ont été reçus, dont 22,5 millions ont été distribués à 242 villages. En 2024, plus de 800 projets avaient été menés à bien dans des villages. En 2024, la part des revenus alloués aux villages de ce type a été portée à 26,5 %. Ces fonds contribuent à financer la mise en œuvre de plans de développement durable des villages, élaborés et gérés par ces derniers⁷.

20. Le Guyana a reçu le prix de la transparence à la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29). Cette distinction témoigne de l'importance qu'il attache à la transparence de la communication de données sur le climat. Le Guyana a été le premier pays en développement à soumettre son rapport biennal au titre de la transparence à la Conférence des Parties.

21. Le Guyana a été élu membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2024-2025⁸.

2. Développement des infrastructures

22. En décembre 2024, la banque américaine EXIM Bank a approuvé un prêt de 526 millions de dollars au Guyana pour un projet de transformation du gaz en énergie. Grâce à cette initiative, le fuel lourd ne sera plus la principale source d'énergie du pays. Les dépenses en énergie seront ainsi réduites de 50 % ; les émissions annuelles de carbone diminueront de plus de 460 000 tonnes (soit l'équivalent de plus d'un million de barils de pétrole)⁹ et la facture d'électricité du consommateur diminuera de 50 %.

23. Les projets d'infrastructure se traduisent par une meilleure connectivité grâce à l'extension des réseaux routiers au moyen de nouveaux ponts et autoroutes, d'installations portuaires, de liaisons routières entre les fermes et les marchés, de routes locales et de systèmes de transport améliorés et de l'expansion du secteur des télécommunications. Ces derniers investissements réduiront la fracture numérique liée aux contraintes géographiques, créeront des emplois, aideront des individus à entreprendre, et permettront d'accéder plus facilement et à moindres frais aux infrastructures de biens et de services dans les 10 régions administratives du pays¹⁰.

24. Les investissements réalisés dans le domaine de l'énergie augmentent les capacités de production d'électricité, en intégrant des sources d'énergie renouvelables, notamment l'énergie solaire et l'hydroélectricité. En 2024, 30 042 ménages de l'arrière-pays ont reçu des panneaux solaires dans le cadre d'un programme qui a permis à ces communautés d'avoir accès pour la première fois à l'électricité.

3. Inclusion, transparence et responsabilité

25. Le Gouvernement est fier des résultats obtenus en matière de transparence et d'application du principe de responsabilité dans la gestion des affaires de l'État depuis son entrée en fonction le 2 août 2020.

26. Les politiques gouvernementales se caractérisent depuis 2020 par l'inclusion et la participation. Plus d'un millier de consultations ont été menées dans l'ensemble du pays, entre autres avec les communautés autochtones, sur des initiatives stratégiques et des questions nationales telles que la stratégie de développement à faible intensité de carbone à l'horizon 2030, la réforme électorale et les réformes législatives¹¹. De fréquentes réunions ont été organisées à l'échelle locale avec des ministres. Le président et son cabinet n'ont jamais été aussi visibles et accessibles.

27. Des commissions constitutionnelles de la justice, de la fonction publique, de la police et de l'enseignement ont été établies. Toutes sont en activité et sont financées par le Fonds consolidé avec l'approbation de l'Assemblée nationale.

28. La Commission des relations ethniques a été reconstituée en mars 2023, son mandat étant arrivé à échéance en avril 2021. Les membres de la Cour d'appel de la fonction publique ont été nommés en 2021 et reconduits dans leurs fonctions en 2024. Le Médiateur a été reconduit dans ses fonctions chaque année. La Commission des marchés publics a été établie en 2023 et la Commission de l'intégrité en 2022.

29. Créé le 8 juin 2021 sous les auspices du Ministère des affaires parlementaires et de la gouvernance, le Comité national de coordination réunit 17 organismes publics, garantissant ainsi une approche structurée de la communication d'informations tout en renforçant le dispositif de lutte contre la corruption du Guyana dans le cadre de la Convention contre la corruption, de la Convention interaméricaine contre la corruption, de l'Accord de Lima et de la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la corruption.

30. En juillet 2024, le Comité national de coordination a organisé un atelier sur la déontologie dans la fonction publique afin de renforcer les mesures de lutte contre la corruption conformément aux recommandations du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption¹².

31. En décembre 2024, le Guyana a remporté le prestigieux prix du meilleur cas régional de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (BREMOLT) aux cinquante-neuvième réunion plénière et réunions des groupes de travail du Groupe d'action financière des Caraïbes¹³.

32. Le Forum national des parties prenantes, qui a repris ses fonctions en 2021, prône un dialogue inclusif entre le Gouvernement et un vaste ensemble d'organisations de la société civile sur le programme législatif gouvernemental ainsi que sur d'autres questions d'intérêt public. Il veille à la prise en compte de différents points de vue, favorisant ainsi la transparence, l'application du principe de responsabilité et l'appropriation des processus par les parties prenantes¹⁴.

4. Qualité de vie

33. Les services de santé se sont développés grâce à l'entrée en service de six hôpitaux régionaux et d'un hôpital spécialisé en soins pédiatriques et maternels. D'autres établissements de santé et dispensaires sont en cours de construction, tandis que les établissements existants sont rénovés et se voient attribuer du matériel moderne et du personnel médical supplémentaire.

34. L'introduction de la télémédecine dans les zones reculées permet aux populations les plus vulnérables de bénéficier des avancées médicales, tout en réduisant les frais de transport et, souvent, en sauvant des vies.

35. L'extension des services de santé de proximité, l'octroi de subventions pour les examens de la vue, l'achat de lunettes et le dépistage du cancer du col de l'utérus et d'autres initiatives améliorent l'accès aux soins de santé dans l'ensemble du pays. L'accent est mis sur la santé maternelle et infantile, la prise en charge des maladies chroniques et les soins préventifs, le renforcement du système et l'obtention de progrès visant à parvenir à l'accès de tous aux soins de santé.

36. L'éducation évolue, davantage d'enfants y ayant accès. De nouvelles écoles sont construites. Tout comme les écoles existantes, elles intègrent des outils numériques, modernisent leurs installations, développent les ressources pédagogiques traditionnelles et modernes et renforcent les programmes de formation des enseignants afin d'améliorer les acquis des élèves. Des initiatives telles que le programme annuel Because We Care accordent aux parents des aides financières d'un montant de 50 000 dollars guyaniens pour chaque enfant inscrit dans une école publique ou privée (en 2025)¹⁵.

37. L'éducation gratuite pour tous est assurée par des programmes de bourses d'études accordés dans le cadre du centre d'apprentissage en ligne Guyana Online Academy of Learning (GOAL), de l'initiative Get Ready for Opportunities to Work (GROW) et du réseau Women's Innovation and Investment Network (WIIN), mis en place en 2021 et 2022, ainsi que par la gratuité de l'enseignement supérieur à l'Université du Guyana et dans les établissements d'enseignement postsecondaire à compter de janvier 2025. Entre 2017 et 2019, 30 000 personnes ont perdu leur emploi. Entre 2021 et 2024, 50 000 personnes ont obtenu un emploi grâce à de nouvelles initiatives.

38. Le programme national de logement continue d'offrir des possibilités de logement durables à un prix abordable dans le cadre de projets à grande échelle destinés aux familles à revenu faible et intermédiaire. Il propose des terrains subventionnés, des maisons préfabriquées et un financement assorti d'un faible taux d'intérêt, dans le but d'améliorer le niveau de vie et d'aider les individus à disposer de garanties pour devenir plus autonomes, établissant ainsi un modèle de logement sans pareil dans la région¹⁶. (Voir par. 134 à 139.)

39. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un fondement du développement. Au cours des quatre dernières années, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable est passée à 98,3 % au niveau national¹⁷. (Voir par. 149 à 153.)

5. Protection sociale

40. Depuis 2020, personne n'est laissé pour compte grâce à l'adoption de nouvelles mesures et à l'expansion des programmes de protection sociale. Ces mesures et programmes portent sur la sécurité alimentaire, les suppléments de revenus et la formation professionnelle afin d'autonomiser les individus et les familles. Ils visent à promouvoir l'autosuffisance et à réduire la pauvreté, en contribuant ainsi à une société plus équitable. (Voir les informations actualisées sur les droits économiques, sociaux et culturels figurant dans la partie III. C.)

41. Le montant de la pension de vieillesse et le seuil de l'impôt sur le revenu ont été multipliés par deux depuis 2020. Les travailleurs peuvent bénéficier d'un allègement de l'impôt sur le revenu à hauteur de 10 000 dollars guyaniens par mois et par enfant. Le seuil de l'impôt sur le revenu est passé de 100 000 à 130 000 dollars guyaniens, ce qui a entraîné une augmentation de 8,5 milliards de dollars du revenu disponible des travailleurs et a permis à 22 000 personnes supplémentaires de ne plus être assujetties à l'impôt. Des exonérations fiscales sont accordées pour les seconds revenus, et le taux de l'impôt sur le revenu a été ramené de 28 % à 25 % et de 40 % à 35 % pour différentes catégories de revenus.

42. À partir de 2025, toutes les mères guyaniennes recevront une allocation ponctuelle de 100 000 dollars guyaniens pour chaque enfant né au Guyana.

43. Au cours du dernier trimestre de 2024, 30 milliards de dollars guyaniens ont été affectés à l'octroi de subventions d'un montant de 100 000 dollars à 300 000 Guyaniens âgés de plus de 18 ans. La mise en œuvre de ce programme, qui en est à sa deuxième phase, se poursuit en 2025.

44. Le Guyana bâtit une économie résiliente tout en continuant à jouer un rôle de premier plan en matière d'action climatique et d'équité sociale. L'État réaffirme son attachement à la protection des droits de l'homme fondamentaux, tout en garantissant à tous l'égalité des chances et un accès équitable aux biens et aux services.

B. Menaces

1. Menaces pesant sur la démocratie et l'état de droit

45. Le parti People's Progressive Party/Civic (PPP/C) est entré en fonction le 2 août 2020, après un retard de cinq mois causé par ceux qui avaient tenté de se maintenir illégalement au pouvoir à l'issue des élections législatives et régionales du 2 mars 2020. Les missions internationales d'observation électorale, dont celles du Commonwealth, de l'Organisation des États américains (OEA), de l'Union européenne, de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du Carter Center, ont confirmé que les élections avaient été libres, équitables et transparentes. Soutenu par une bonne centaine de pays et d'organisations, le peuple guyanien a défendu ses droits démocratiques en procédant à un recomptage de l'ensemble des bulletins de vote et en obtenant réparation par voie de justice au niveau le plus élevé de la hiérarchie judiciaire, à savoir devant la Cour de justice des Caraïbes.

46. Il a été conclu dans un rapport de la Commission d'enquête¹⁸ publié en avril 2023 qu'il y avait bien eu, de la part de [trois hauts fonctionnaires du secrétariat de la Commission électorale du Guyana], des tentatives d'une impudence inouïe visant à faire échouer et à entacher de corruption la procédure de décompte, de vérification et de recensement des suffrages prévue par la loi lors de l'élection du 2 mars, ainsi que la déclaration des résultats de cette élection, et que ces personnes avaient agi ainsi dans le but de se proclamer faussement vainqueurs de l'élection¹⁹. Ces trois anciens fonctionnaires du secrétariat de la Commission électorale et plusieurs membres de l'ancienne administration ont été inculpés de multiples infractions pénales en 2020 et 2021. Ils n'ont pas encore été jugés.

47. De vastes consultations ont été menées pendant un an, et les lois portant modification de la loi sur la représentation du peuple et de la loi sur l'inscription nationale ont été adoptées à l'Assemblée nationale, le 5 décembre 2022, à la majorité des voix. Les modifications ainsi apportées à ces lois ont éliminé les lacunes et les ambiguïtés qui existaient auparavant afin d'éviter que les événements ayant eu lieu lors des élections de 2020 ne se reproduisent.

48. À l'approche des élections législatives et régionales de 2025, il sera essentiel, pour protéger ces élections, que la Commission électorale fasse preuve d'une grande vigilance et d'une gestion rigoureuse, en suivant la version révisée de la loi sur la représentation du peuple.

2. Pandémie de COVID-19

49. En octobre 2020, le Guyana a, face à la pandémie de COVID-19, adopté une approche globale et multiparticipative axée sur l'amélioration des soins de santé, l'apport d'aide économique aux ménages et l'accès à l'éducation. Parmi les principales mesures adoptées figuraient l'augmentation des capacités de dépistage, l'achat de matériel médical, de fournitures et de vaccins, et l'obligation du port du masque²⁰.

50. Pour remédier aux fermetures d'écoles et aux possibilités restreintes d'accès au numérique, le Gouvernement a eu recours à la radio, à la télévision, aux journaux et à des émissions spécialisées diffusées sur la chaîne d'apprentissage Guyana Learning Chanel et des chaînes présentes sur Internet, et a distribué du matériel pédagogique pour que les enfants continuent d'avoir accès à une éducation inclusive, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient, conformément à l'objectif de développement durable n° 4.

3. Différend frontalier

51. Des menaces persistantes pèsent sur la souveraineté et l'intégrité territoriale du Guyana, le Venezuela tentant d'annexer la région de l'Essequibo²¹. À la suite d'un référendum organisé le 3 décembre 2023 au Venezuela, au terme duquel a été approuvée l'intégration de l'Essequibo en tant que province vénézuélienne, une loi organique pour la défense de la Guayana Esequiba a été promulguée par le Venezuela le 3 avril 2024,

officialisant cette revendication. Cette loi a fait de l'Essequibo la vingt-quatrième province du Venezuela et a ajouté une huitième étoile au drapeau vénézuélien pour représenter ce territoire²². Le Guyana continue d'adhérer sans réserve aux travaux de la Cour internationale de Justice (CIJ).

C. Défis

52. Le Guyana a observé une augmentation importante du nombre de demandes d'examen de requêtes déposées au titre des procédures d'alerte précoce et d'intervention d'urgence et des mesures de précaution de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, ainsi que de requêtes, d'affaires, d'auditions et d'enquêtes émanant des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales de l'ONU et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Le nombre élevé de demandes et les courts délais fixés pour y répondre représentent une contrainte pour les petits pays en développement comme le Guyana et font injustement concurrence à l'élaboration de rapports devant être établis en application des traités.

53. La découverte de pétrole en mer a rapidement fait du Guyana un pays à revenu élevé, sa production pétrolière ayant débuté en 2019. Cette croissance a toutefois entraîné des difficultés telles que la réduction de l'accès aux prêts à des conditions concessionnelles, l'augmentation des coûts d'emprunt et la restriction de l'accès aux fonds du système des Nations Unies, ce qui a eu des répercussions sur le financement et la viabilité à long terme de projets clefs.

54. Les phénomènes météorologiques imprévisibles liés aux changements climatiques, notamment les inondations, constituent un risque majeur, en particulier pour les 90 % de la population qui vivent le long des côtes. Les inondations de 2005 et 2021 ont gravement touché la population et l'économie, en provoquant notamment une crise agricole²³.

III. Ratification d'instruments internationaux et adhésion à ces instruments

Recommandations 100.6 et 100.7 : non appliquées

55. Le Guyana accorde beaucoup d'importance à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Toutefois, comme cela a été indiqué dans le dernier rapport sur l'application des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Guyana a adopté une approche humanitaire à l'égard des migrants du Venezuela, en leur fournissant une éducation et des soins de santé gratuits et en leur accordant des permis de séjour et de travail. (Voir par. 120, 237 et 238.)

La recommandation 100.11 est appliquée depuis le 18 mai 1988.

A. Questions touchant plusieurs domaines

1. Égalité et non-discrimination – groupes vulnérables

Recommandations 100.42, 100.43, 100.46, 100.48, 100.49, 100.50, 100.54 et 100.59 : en cours d'application

Recommandation 100.57 : appliquée

56. La Constitution du Guyana interdit toute discrimination fondée entre autres sur l'appartenance ethnique, le genre, le handicap ou la religion qui émanerait du système exécutif, de l'administration, du système législatif et du système judiciaire. Les citoyens peuvent saisir la Cour constitutionnelle s'ils estiment que leurs droits constitutionnels ont été bafoués (art. 149 (par. 1 et 2) de la Constitution du Guyana, titre 1:01, consacré aux lois du Guyana)²⁴.

57. En 2024, le Président de la Cour suprême a statué que la loi sur les affaires matrimoniales était contraire à la Constitution en ce qu'elle n'accordait un soutien financier qu'aux femmes. À la suite de consultations avec des groupes religieux, la loi de 2024 portant modification de la loi sur les affaires matrimoniales a été adoptée. Elle accorde des droits égaux en matière de pension alimentaire et établit le divorce sans faute pour protéger l'intérêt supérieur des enfants, conformément aux principes de l'égalité des sexes.

58. La loi portant modification de la loi sur les procédures simplifiées d'examen des infractions (2021) a dépenalisé le travestissement, en suivant un arrêt rendu en 2018 par la Cour de justice des Caraïbes dans l'affaire *McEwan et al. v. AG [2018] CCJ 30 [AJ]*²⁵.

59. Des réformes législatives correspondant à l'objectif de développement durable n° 10 sont en cours de réalisation. Il s'agit notamment de réviser la loi sur la prévention de la discrimination, afin d'étendre les mesures de protection sur le lieu de travail, de lutter contre le harcèlement sexuel, de prendre en compte l'orientation sexuelle et l'identité de genre, de protéger les personnes handicapées et d'améliorer les mécanismes de dépôt de plainte.

60. La loi sur la violence familiale (loi n° 14 de 2024) a abrogé la loi sur la violence domestique de 1996. Elle donne une définition plus large de la violence familiale, fournit de meilleures garanties juridiques et met l'accent sur la prévention. Elle s'applique également aux concubins et aux couples de même sexe, garantissant la non-discrimination conformément à l'objectif de développement durable n° 10.

61. Les forces de police guyaniennes enquêtent de manière impartiale sur les violences commises contre des personnes LGBTQ+. En 2024, les meurtres de deux personnes travaillant dans l'industrie du sexe ont rapidement fait l'objet d'enquêtes et les auteurs des faits ont été arrêtés et poursuivis en justice. Les enquêtes ont révélé que ces crimes avaient pour origine des conflits interpersonnels et ne relevaient pas de violences ciblant spécifiquement les personnes LGBTQ+.

62. Les personnes LGBTQ+ peuvent accéder dans des conditions d'égalité aux services de santé et d'éducation, aux programmes de protection sociale et aux ressources et débouchés socioéconomiques et sont encouragées à recourir à ces programmes pour améliorer leurs moyens de subsistance.

63. Le Guyana a ratifié la Convention relative aux personnes handicapées le 10 septembre 2014 et a promulgué la loi sur les personnes handicapées en 2010. L'État continue de mettre en place des programmes visant à améliorer la qualité de vie de ces personnes. (Voir par. 198, 199 et 224 à 232.)

2. Discrimination raciale

Recommandations 100.44 et 100.45 : en cours d'application

Recommandation 100.47 : appliquée

64. L'État ne pratique pas de profilage racial ni de discrimination à l'encontre de quelque groupe ethnique ou racial que ce soit. Le profilage racial est interdit dans le système de justice pénale par les lois et les dispositions constitutionnelles existantes, dont l'article 149 (par. 1 et 2) de la Constitution, qui protège les droits de toutes les personnes indépendamment, entre autres, de leur origine ethnique, de leur genre, de leur religion et de leur origine²⁶, ainsi que la loi sur l'hostilité raciale (titre 23:01), et la loi sur la représentation du peuple (titre 1:03).

65. Entre 2022 et 2024, la Commission des relations ethniques a lancé dans différentes régions administratives plusieurs initiatives visant à éliminer les stéréotypes discriminatoires²⁷.

66. Les forces de police et les services de l'immigration et de la santé du Guyana ont remplacé les descriptifs ethniques obsolètes par des termes tenant compte des spécificités culturelles. Les entités publiques concernées ont été invitées à appliquer cette décision du Cabinet en mettant à jour les manuels opérationnels et les politiques existantes conformément à ces principes, afin de favoriser le traitement équitable de tous les individus dans tous les secteurs, conformément aux objectifs de développement n°s 10 et 16.

3. Droit au développement

Recommandations 100.67 et 100.68 : en cours d'application

67. Le Guyana suit un modèle de développement favorable aux populations défavorisées et à la croissance, et axé sur le développement durable. (Voir partie II et III (C et D).)

68. En 2024, le Guyana s'est vu attribuer un score de 66,7 par le Réseau des solutions pour le développement durable, soit une progression par rapport au score de 61,9 obtenu en 2018, ce qui l'a fait passer à la 97^e place d'un classement de 167 pays, après avoir occupé la 104^e place sur 156 pays en 2018. Le Guyana a, en moyenne, accompli 67 % des progrès à réaliser pour obtenir les meilleurs résultats dans les domaines relatifs aux 17 objectifs de développement durable²⁸.

69. Grâce à l'élaboration d'un outil de suivi de référence des indicateurs nationaux, le Ministère des finances suit l'évolution des indicateurs de performance, y compris ceux ayant trait aux objectifs de développement durable, et en rend compte²⁹. Les organismes chargés d'établir un budget sont chargés d'intégrer les objectifs de développement durable dans leurs projets de budget à moyen terme et d'accorder la priorité aux échéances correspondant à la réalisation de ces objectifs³⁰.

Coopération avec les organisations internationales

Recommandation 100.72 : en cours d'application

70. Les contributions prévues du Guyana déterminées au niveau national, dont la version révisée a été présentée en 2022, témoignent d'une approche des droits de l'homme correspondant aux objectifs de développement durable. Ces contributions, qui ne sont soumises à aucune condition, permettent d'effectuer des travaux de base portant sur les infrastructures de gestion intégrée de l'eau, qui consistent notamment à construire, remettre en état et entretenir des réserves et des canaux, des ouvrages de défense contre la mer et les rivières et des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi qu'à introduire de nouvelles techniques agricoles et à prendre en compte les changements climatiques dans tous les secteurs du développement national³¹.

4. Questions relatives à l'environnement

Droits de l'homme et environnement

Recommandation 100.69 : appliquée

Recommandation 100.65 : en cours d'application

71. La stratégie de développement à faible intensité de carbone prévoit des garanties visant à suivre les effets des mesures d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, en atténuant les préjudices causés aux groupes vulnérables, en assurant la transparence et l'application du principe de responsabilité et en garantissant le caractère inclusif des activités de réduction des risques de catastrophe grâce à des infrastructures accessibles, des systèmes d'alerte précoce, une meilleure éducation aux questions climatiques et une meilleure préparation aux situations d'urgence. (Voir par. 76 à 85.)

Droits de l'homme et pauvreté

Recommandation 100.113 : appliquée

72. Le Guyana a promulgué la loi sur le fonds des ressources naturelles (2021), abrogeant la version de 2019 de cette loi, qui était moins stricte. Cette nouvelle loi a doté le Guyana d'un fonds souverain de gestion des revenus pétroliers, afin de garantir que les générations actuelles en bénéficient et d'assurer un développement durable et des économies pour l'avenir. Il est indiqué à l'article 3 (par. 2) de cette loi que la gestion du fonds des ressources naturelles doit s'effectuer dans le respect de la bonne gouvernance, de la transparence, du principe de responsabilité et des meilleures pratiques internationales³².

73. La loi sur le fonds des ressources naturelles renforce la transparence en simplifiant les procédures de retrait de fonds et en exigeant la publication obligatoire des recettes pétrolières au Journal officiel et l'approbation de l'Assemblée nationale³³. Les sommes ainsi prélevées sont affectées au Fonds consolidé pour les dépenses publiques et les situations d'urgence³⁴.

74. La loi sur la teneur en éléments d'origine locale (2021)³⁵ favorise la participation des Guyaniens au secteur pétrolier, en privilégiant les achats locaux et le perfectionnement de la main-d'œuvre. À la mi-2024, plus de 1 100 entreprises locales étaient répertoriées, et 743 millions de dollars des États-Unis³⁶ avaient été dépensés en services et emplois locaux, permettant de financer 6 500 emplois³⁷.

75. Depuis son adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, le Guyana a publié cinq rapports visant à améliorer la transparence, à renforcer la supervision des contrats et à mettre ses politiques en conformité avec les priorités énoncées aux objectifs de développement durable n^{os} 10 et 16.

Droits de l'homme et climat

Recommandations 100.62, 100.71 et 100.73 : appliquées

76. La stratégie de développement à faible intensité de carbone à l'horizon 2030 du Guyana met l'accent sur la protection des groupes vulnérables, notamment les femmes, les peuples autochtones et les personnes handicapées. Les projets communautaires menés par exemple dans les domaines de l'écotourisme, de l'agriculture et de l'exploitation d'énergies renouvelables atténuent les effets des changements climatiques et des industries extractives et soutiennent les économies locales.

77. La stratégie de développement à faible intensité de carbone à l'horizon 2030 vise à financer des plans de développement durable axés sur l'action climatique au sein des communautés autochtones et propose des solutions adaptées aux cultures locales, notamment des projets relatifs aux infrastructures, à l'agriculture et à l'économie destinés à renforcer la résilience. En 2024, plus de 800 projets de ce type avaient été menés à bien.

78. La stratégie fait progresser l'égalité des sexes en associant les femmes à la gestion durable des forêts, à l'agriculture et à la conservation des ressources naturelles, ce qui favorise la réalisation de projets d'activités génératrices de revenus visant à renforcer la résilience.

Recommandation 100.63 : en cours d'application

79. La stratégie de développement à faible intensité de carbone à l'horizon 2030 traite des répercussions du secteur pétrolier et gazier sur l'environnement et la société tout en prônant le développement durable. Les indicateurs clefs portent notamment sur la réglementation et la surveillance de l'environnement, la protection de la biodiversité, la gestion des gaz à effet de serre, l'allocation des recettes au développement durable et le renforcement des cadres juridiques et politiques.

80. La stratégie de développement à faible intensité de carbone à l'horizon 2030 a conduit à l'adoption de la loi sur le fonds des ressources naturelles (2021), de la loi sur la teneur en éléments d'origine locale (2021) et de la loi sur les activités pétrolières (2023).

81. Le plan national d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures (2020) établit un cadre d'intervention coordonné assorti d'une formation spécialisée³⁸. En complément, le futur projet de loi sur la prévention et la gestion des déversements d'hydrocarbures (2025) définira les responsabilités de l'État et des entreprises, les obligations financières en jeu et la prise en charge des dégâts causés à l'environnement, améliorant ainsi la préparation, les interventions à mener et l'établissement des responsabilités en cas de déversement.

Recommandation 100.64 : appliquée

82. Le Guyana collabore avec la CARICOM dans le domaine de la résilience aux changements climatiques et fait partager ses compétences en matière d'agriculture intelligente et de sylviculture durable en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des partenariats avec

le PNUD, la Banque mondiale et l'Union européenne soutiennent également des initiatives portant sur des infrastructures durables et le renforcement des capacités.

Recommandation 100.66 : appliquée

83. Le Guyana est bien résolu à remédier aux conséquences de ses activités pétrolières et gazières sur l'environnement en suivant les meilleures pratiques internationales, en appliquant la réglementation environnementale, en réalisant des études d'impact et en établissant des plans de prévention et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. La collaboration avec la Banque mondiale et le PNUD permet de renforcer les capacités locales de gestion en matière d'environnement, et le Guyana privilégie le contrôle du respect des lois et règlements au moyen d'audits des émissions et des rejets, tout en intégrant des pratiques de gestion du carbone visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

84. Le Guyana a intégré le respect des droits de l'homme dans sa participation aux marchés des émissions de carbone en choisissant un modèle de marché qui correspond à la définition de REDD+ adoptée dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et suit les principes énoncés dans la Déclaration de Cancún. Le modèle ART-TREES, qui comprend un processus d'audit rigoureux et un contrôle continu, a été sélectionné en raison de sa grande intégrité et de sa conformité à ces principes³⁹.

85. Le Guyana continue de respecter les principes de l'Accord d'Escazú, en garantissant le droit des citoyens d'accéder à l'information, de participer aux activités relatives à l'environnement et de demander que justice soit faite dans ce domaine.

B. Droits civils et politiques

1. Cadre législatif et institutionnel

Recommandation 100.27 : en cours d'application

86. En avril 2024, la création de la Commission de la réforme constitutionnelle, prévue à l'article 7 (par. 2) de la loi de 2022 consacrée à ladite commission, a marqué une nouvelle étape de la réforme constitutionnelle. La Commission a pour mandat d'examiner la protection des droits fondamentaux et des droits des personnes autochtones et des enfants, d'éliminer la discrimination et de promouvoir de meilleures relations interraciales, la sécurité des différents groupes ethniques et l'égalité⁴⁰. La Commission, composée de 21 membres, est présidée par l'ancien chancelier de la magistrature.

87. La loi sur la Commission de révision des lois (2022) et la reconduction de la Commission de la réforme législative en 2024 établissent une approche institutionnalisée et continue de la révision et de la réforme des lois.

2. Cadre législatif

88. Entre 2020 et 2024, la douzième législature a adopté 98 projets de loi axés sur la modernisation du système juridique et la protection des droits de l'homme. (Voir annexe 2.)

3. Institution nationale des droits de l'homme

Recommandations 100.30 et 100.32 : en cours d'application

89. Comme indiqué précédemment, le président de la Commission des droits de l'homme, établie en application de l'article 212N de la Constitution du Guyana, doit être nommé par le Président, qui le sélectionne parmi des candidats dont la liste a été soumise par le chef de l'opposition.

90. La Commission des droits de l'homme sert de secrétariat à la Commission des peuples autochtones, à la Commission des droits de l'enfant et à la Commission des femmes et de l'égalité des genres, dont elle exécute les fonctions administratives essentielles. Son budget annuel a augmenté, passant de 25,9 millions de dollars guyaniens (en 2020) à 33,7 millions (en 2023) et 32,6 millions (en 2024)⁴¹.

91. La procédure de nomination du président de la Commission pourrait être réexaminée à mesure que le Guyana réforme sa constitution.

4. Mécanismes nationaux d'application, d'établissement de rapports et de suivi et éducation, formation et sensibilisation aux droits de l'homme

Recommandations 100.28, 100.29 et 100.147 : appliquées

92. Établi en 2021, le mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi propose et facilite des formations sur divers traités relatifs aux droits de l'homme. (Voir par. 5 et 6.)

93. En octobre 2024, la première promotion de 162 personnes, issues de diverses catégories de la population⁴² et régions, y compris d'institutions publiques et privées et de la société civile, a suivi avec succès le cours de certification en droit international des droits de l'homme de trois mois proposé dans le cadre du mécanisme⁴³. Le Guyana est le seul pays de la CARICOM à avoir mis au point un tel cours, qui sera dispensé chaque année.

94. Dans le cadre de la Journée de la lutte contre la corruption et de la Journée internationale des droits de l'homme, le mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi organise chaque année pendant deux jours un forum sur les droits de l'homme et la lutte contre la corruption⁴⁴, qui rassemble des organismes nationaux et internationaux afin de mieux faire connaître ces questions.

5. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

Conditions de détention

Recommandation 100.74 : appliquée

95. Les améliorations apportées au système de justice pénale du Guyana s'inscrivent dans le cadre de la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, et en particulier de l'objectif n° 16. Le programme de renforcement du système de justice pénale a amélioré l'efficacité du système judiciaire, en ramenant la proportion de personnes placées en détention provisoire de 22,9 % en 2020 à 13 % en 2024⁴⁵ grâce à des réformes législatives, parmi lesquelles figurent :

- La loi sur la libération sous caution (loi n° 21 de 2022)⁴⁶ ;
- La loi de 2022 portant modification de la loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes (contrôle)⁴⁷ ;
- La loi n° 11 de 2024 sur la procédure de droit pénal (procédure simplifiée)⁴⁸ ;
- La loi n° 7 de 2024 sur la procédure de droit pénal (négociation de plaidoyer)⁴⁹ ;
- La loi n° 20 de 2022 sur la justice réparatrice⁵⁰.

96. En octobre 2024, la Cour suprême a mis en service son système de dépôt et de gestion électroniques des requêtes dans les différents greffes, y compris ceux du tribunal des affaires familiales et du tribunal du droit foncier, améliorant ainsi l'accès à la justice conformément à l'objectif de développement durable n° 16.

97. La loi portant modification de la loi sur la Cour d'appel (loi n° 5 de 2023) a augmenté le nombre de juges siégeant à la Cour d'appel en le portant à neuf au minimum. En février 2024, neuf nouveaux avocats ont été promus magistrats. En juin 2024, 10 juges puînés ont été nommés par le Président sur recommandation du Conseil supérieur de la magistrature⁵¹ lors d'une cérémonie.

98. Des tribunaux de première instance ont été construits ou sont en cours de construction dans toutes les régions administratives. En 2025, 1,9 milliard de dollars guyaniens seront consacrés à l'agrandissement et à la modernisation de l'infrastructure matérielle du système judiciaire.

99. Des centres de justice réparatrice seront opérationnels dans toutes les régions en 2025.

100. Depuis 2021, l'État a entrepris 39 grands projets de reconstruction et d'agrandissement d'établissements pénitentiaires afin de lutter contre la surpopulation carcérale et d'améliorer les conditions de détention. Ces nouvelles installations sont construites conformément aux normes internationales, et sont donc plus humaines, plus accessibles et mieux adaptées aux personnes handicapées. Depuis 2021, plus de 2 milliards de dollars guyaniens ont été inscrits au budget et dépensés chaque année pour améliorer les infrastructures pénitentiaires. En 2025, 6,2 milliards de dollars guyaniens seront affectés à l'administration pénitentiaire.

101. L'infrastructure matérielle de la prison de Lusignan, établissement condamné par le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine en 2017, a fait l'objet d'une transformation majeure, qui a eu pour effet de considérablement améliorer les conditions de détention. Des comités de visite sont nommés dans chaque prison.

102. Chaque établissement pénitentiaire est équipé d'une infirmerie. Les soins à prodiguer aux détenus sont assurés à temps plein par des professionnels de la santé, avec le concours du Ministère de la santé⁵².

103. Le personnel pénitentiaire est constamment formé à la gestion des prisons et aux normes et meilleures pratiques relatives aux droits de l'homme⁵³.

6. Administration de la justice et procès équitable

Recommandation 100.178 : appliquée

104. Le Guyana a été le premier pays anglophone des Caraïbes à créer un tribunal spécialisé dans les infractions sexuelles en 2017. Ce tribunal continue d'offrir un cadre expressément dédié à la prise en charge efficace et respectueuse de telles affaires, des juges et des magistrats supplémentaires ayant été nommés en 2024.

105. L'aide aux victimes est renforcée par le programme de défense des survivant(e)s Survivor's Advocate Programme, le programme d'aide juridique gratuite Legal Pro Bono Initiative et les guichets uniques de lutte contre la violence fondée sur le genre, qui proposent hébergement, aide juridique et conseils⁵⁴. La création des centres Espoir et justice en 2024 a permis de centraliser les services destinés aux survivant(e)s de violences fondées sur le genre, conformément à l'objectif de développement durable n° 16.

106. En mai 2022, le système judiciaire a, en collaboration avec le Ministère de la santé, mis en place le tribunal de traitement de la toxicomanie des mineurs, dont la compétence s'étend à l'ensemble du pays. Ce tribunal oriente vers des traitements les jeunes atteints de troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives qui ont commis des délits mineurs⁵⁵. En mai 2024, la Cour suprême a, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ouvert, dans la région 3, un deuxième tribunal pour enfants⁵⁶ et a doté plusieurs tribunaux de salles adaptées aux enfants, qui constituent un lieu sûr pour les visites, les affaires d'infractions sexuelles et le soutien à apporter aux enfants concernés par des affaires judiciaires⁵⁷.

7. Droit de participer à la conduite des affaires publiques et droit de vote

Recommandations 100.85, 100.86 et 100.87 : appliquées

107. La Commission électorale du Guyana a été établie en application des articles 161, 161A, 161B et 162 de la Constitution.

108. Le Guyana a fait part dans le présent rapport d'observations portant sur les élections législatives et régionales de mars 2020. Les recommandations susmentionnées n'avaient malheureusement pas été appliquées à l'époque, malgré les efforts déployés en ce sens. (Voir par. 45 à 48.)

109. Des modifications ont été apportées à la loi sur la représentation du peuple et la loi sur l'enregistrement national (en 2022) pour remédier aux problèmes ayant eu lieu lors des élections de 2020 et éviter qu'ils ne se reproduisent. (Voir par. 45 à 48.) Ces modifications ont permis de définir les fonctions et pouvoirs respectifs des membres de la Commission, de façon que le directeur général des élections et le secrétariat soient placés sous l'autorité du

président de la Commission. Une plus grande transparence a été assurée, les résultats devant être immédiatement publiés dans les bureaux de vote et en ligne. En outre, les modifications apportées à la loi sur l'enregistrement national permettent aux électeurs de s'inscrire à tout moment sur les listes et améliorent les modalités de radiation des électeurs décédés⁵⁸.

8. Droits relatifs au nom, à l'identité et à la nationalité

Recommandation 100.175 : en cours d'application

Recommandation 100.199 : appliquée

110. La loi de 2021 portant modification de la loi sur la déclaration des naissances et des décès simplifie la procédure à suivre pour les personnes de tout âge en supprimant les pénalités précédemment imposées en cas de retard. Elle confère au bureau de l'état civil des pouvoirs clairement définis et impose des délais de traitement, ce qui permet aux personnes dont la naissance n'avait pas été déclarée d'obtenir une identité juridique et d'accéder aux droits et aux services existants⁵⁹.

111. Ces modifications aident les populations autochtones en remédiant aux difficultés auxquelles elles se heurtaient par le passé pour obtenir des certificats de naissance quand des naissances n'avaient pas été déclarées.

112. Les descendants de Guyaniens de retour au pays peuvent réclamer leurs documents d'identité et de citoyenneté.

9. Traite des êtres humains et formes contemporaines d'esclavage

Recommandations 100.88, 100.89, 100.93 et 100.95 : en cours d'application

Recommandations 100.90, 100.91, 100.92, 100.94, 100.96 et 100.97 : appliquées

113. Le fait que le Guyana se classe pour la huitième année consécutive dans la catégorie des pays de niveau 1 selon le rapport annuel du département d'État américain sur la traite des personnes témoigne de l'importance qu'il accorde à la lutte contre ce problème.

114. La loi sur la lutte contre la traite des personnes (loi n° 7 de 2023) remplace la loi de 2005 sur la question. Elle renforce la protection des victimes et met en place des services supervisés par la division de la lutte contre la traite des personnes, notamment en matière d'hébergement, de soins psychosociaux, de rapatriement et d'aide à la réinsertion. Elle impose de lourdes peines, comme la réclusion criminelle à perpétuité, aux personnes qui contreviennent à ses dispositions et accorde l'immunité aux victimes pour ce qui est des infractions à la législation sur l'immigration. L'accent est également mis sur la responsabilité des entreprises en ce qui concerne les infractions liées à la traite⁶⁰.

115. En 2023, les procédures opérationnelles normalisées portant sur les enquêtes et les poursuites ainsi que celles portant sur le repérage et la protection des victimes de la traite ont été mises en conformité avec la loi de 2023 sur la lutte contre la traite des personnes. Ces procédures actualisées seront pleinement opérationnelles en 2025.

116. Le groupe de travail ministériel chargé de la lutte contre la traite des personnes, qui a repris ses fonctions en 2021, comprend des représentants de différents secteurs et de la société civile, qui coordonnent les efforts menés pour repérer les victimes, venir à leur secours et les réinsérer dans la société. Les victimes bénéficient si elles le souhaitent d'un soutien socioéconomique apporté par l'intermédiaire du Ministère des services sociaux et de la sécurité sociale⁶¹. Les enfants victimes sont orientés vers l'Agence de protection de l'enfance conformément à la loi sur la protection de l'enfance ; des services sont également proposés aux membres de la famille des victimes.

117. Ce groupe de travail continue de mettre en œuvre les activités énoncées dans le plan d'action national (2021-2025) en matière de prévention, de protection, de poursuites et de partenariats.

118. Entre 2020 et 2024, la division de la lutte contre la traite des personnes a mené des campagnes de sensibilisation auprès d'environ 9 000 personnes dans l'ensemble du pays. Ces activités ont été principalement organisées dans les régions dans lesquelles des cas présumés de traite avaient été signalés et en direction de certains groupes vulnérables⁶².

119. La division de la lutte contre la traite des personnes assure également la formation continue des principaux partenaires et des agents présents sur le terrain⁶³. En 2024, 629 personnes ont ainsi été formées⁶⁴.

120. En 2024, un nouveau module de formation portant sur la traite des personnes et le trafic de migrants a été inscrit au programme de l'école de police guyanienne.

121. Renforcés par des activités de sensibilisation et une formation spécialisée des services répressifs, ces efforts permettent de mieux repérer et protéger les victimes de la traite⁶⁵.

C. Droits économiques, sociaux et culturels

1. Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables

Recommandations 100.100, 100.102 et 100.103 : appliquées

Recommandation 100.104 : en cours d'application

122. L'ordonnance sur le salaire minimum national pour les heures de travail ordinaires, prise en application de la section 8 de la loi sur le travail (chap. 98:01), reste en vigueur. Une nouvelle ordonnance sur le salaire minimum a été approuvée en 2022⁶⁶.

123. Des inspections sont régulièrement menées sur les lieux de travail dans toutes les régions administratives. Entre 2020 et 2024, plus de 8 000 inspections de ce type ont eu lieu, ce qui a permis de renforcer les activités de contrôle et l'application de la législation en vue de la réalisation progressive de l'objectif de développement durable n° 8.

124. Grâce à des initiatives ciblées telles que des programmes de sensibilisation, des séminaires et une application récemment mise en ligne, le Ministère du travail a amélioré ses mécanismes de recueil des plaintes.

125. En 2024, le Ministère du travail a signé, dans le cadre de négociations collectives, trois accords majeurs avec trois des plus grands syndicats. Les salaires du secteur public vont augmenter de 46 % au total (en six paliers) d'ici à la fin de l'année 2025, ce qui aura pour effet d'accroître le revenu disponible de tous les fonctionnaires.

126. Entre 2020 et 2024, les femmes ont représenté 60 % des personnes formées dans le cadre des programmes du Conseil de la formation industrielle, ce qui a permis d'atténuer les obstacles auxquelles elles se heurtaient dans les secteurs longtemps dominés par les hommes.

127. Depuis 2021, le programme WIIN a permis de fournir une formation professionnelle, un appui au développement d'entreprise et des subventions à plus de 11 670 femmes, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n°s 1 et 5⁶⁷ ; 365 femmes entrepreneurs ont obtenu des contrats dans le cadre du projet de développement des routes nationales, qui s'inscrit dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 10.

128. Établie en 2019, la Chambre de commerce et d'industrie des femmes du Guyana s'emploie à favoriser le renforcement du pouvoir d'action des femmes en les aidant à devenir propriétaires d'entreprises commerciales et en promouvant l'égalité des chances dans le monde des affaires, le réseautage et le renforcement des capacités.

Taux de chômage et taux d'activité

129. Le programme d'emploi à temps partiel, mis en place en 2022, apporte un soutien économique, en particulier aux familles monoparentales. Les participants reçoivent 40 000 dollars guyaniens en échange de dix jours de travail par mois dans l'administration publique locale. Plus de 600 millions de dollars guyaniens ont été injectés à l'échelle locale chaque mois, ce qui a permis de créer de nombreux emplois permanents.

130. Au cours des quatre dernières années, plus de 50 000 postes ont été créés et pourvus dans tous les secteurs de l'économie⁶⁸.

131. Plus de 10 000 petites entreprises sont entrées en service après avoir suivi une formation et un millier de petits entrepreneurs ont été formés dans l'ensemble des régions administratives, ce qui leur permet d'être plus compétitifs lorsqu'il s'agit d'obtenir des contrats.

2. Droit à la sécurité sociale

Recommandations 100.70, 100.109, 100.110 et 100.111 : appliquées

132. La stratégie nationale de développement à faible intensité de carbone à l'horizon 2030 a remplacé la stratégie pour le développement d'un État vert, qui n'avait jamais été mise en œuvre. Le Guyana a appliqué les recommandations susmentionnées.

133. On trouvera tout au long du présent document des informations sur des mesures ayant des effets transformateurs qui ont été adoptées pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de toute la population. (Voir notamment chap. II & III.C.)

3. Droit à un niveau de vie suffisant

Droit à un abri et à un logement salubre et sûr

134. Le programme national de logement, mentionné dans le rapport du Guyana de 2015, a été rétabli en 2020 et étendu de manière exponentielle. L'objectif, qui consiste à distribuer 50 000 parcelles d'ici à 2025, est en passe d'être atteint et dépassé.

135. Entre 2021 et décembre 2024, 85 zones d'habitation, nouvelles ou existantes, ont été aménagées et plus de 40 000 parcelles résidentielles ont été attribuées à des bénéficiaires appartenant à toutes les catégories de revenus⁶⁹. Il convient de noter que 46 % de ces parcelles ont été allouées à des femmes⁷⁰. De plus, 10 212 titres de propriété et de transport ont été remis à des ménages, ce qui a permis de garantir ainsi le transfert de la pleine propriété des terrains en question à des personnes appartenant à toutes les catégories de revenus. Cela correspond à l'objectif de développement durable n° 11.

136. Plus de 2 000 logements ont également été construits par la Direction centrale du logement et de la planification – 1 193 d'entre eux étaient destinés à des familles à faible revenu, 493 à des familles à revenu modéré et 330 à de jeunes cadres.

137. Le plafond des prêts hypothécaires accordés aux personnes à faible revenu a été relevé, pour passer de 15 à 30 millions de dollars guyaniens⁷¹, ce qui a eu pour effet de réduire le coût des emprunts auprès des banques commerciales et de rendre plus attractif l'accès à la propriété. La suppression de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 14 % sur les ventes de biens immobiliers résidentiels et les matériaux de construction produits localement réduit le coût de l'accession à la propriété⁷².

138. Ce programme a permis d'utiliser des terres qui ne l'étaient pas auparavant, d'établir et de développer des communautés périurbaines et d'agrandir des villages et des municipalités existants, ce qui a conduit à la création de plus de 5 000 emplois dans le secteur du bâtiment et a eu des effets similaires sur le secteur manufacturier et celui de la vente au détail. Cela a également fourni des garanties à des milliers de familles et permis aux femmes d'accéder plus facilement à la propriété.

139. Le Guyana s'emploie sans relâche à mener à bien la régularisation des logements occupés sans titre. Depuis 2020, 1 559 occupants d'établissements informels répartis dans six régions administratives ont vu leur situation régularisée et ont obtenu des titres de propriété.

Droit à l'alimentation et sécurité alimentaire

Recommandation 100.105 : en cours d'application

140. Plusieurs politiques et mesures visant à accroître la production alimentaire et à améliorer l'accès à des aliments nutritifs, en vue d'éliminer la faim chronique, sont toujours en cours de mise en œuvre.

141. Le Guyana a toujours eu une production agricole primaire⁷³ mais il s'emploie désormais à diversifier et à développer l'agriculture et la production agricole, conformément à l'objectif de développement durable n° 2. Le déficit de production alimentaire a été réduit grâce à l'accroissement des principales cultures de base et au développement des projets d'élevage⁷⁴. Le budget alloué au secteur agricole a augmenté, passant de 13,3 milliards de dollars guyaniens à 104,6 milliards en 2025.

142. Échelonné sur six ans et doté d'un montant de 11,14 millions de dollars des États-Unis financé par le Fonds international de développement agricole et le Gouvernement guyanien, le projet HESAD, qui vise à développer l'agriculture dans l'arrière-pays selon une approche durable sur le plan de l'écologie, compte 50 % de femmes parmi ses bénéficiaires de ces régions⁷⁵.

143. Le programme d'entrepreneuriat pour l'innovation agricole (AIEP), lancé en janvier 2022, aide de jeunes entrepreneurs à cultiver des produits maraîchers à forte valeur ajoutée.

144. Depuis 2021, plus de 400 ombrières ont été installées dans le cadre d'une initiative portant sur les cultures à forte valeur ajoutée utilisant ces structures⁷⁶, ce qui a permis de générer de nouveaux revenus, en particulier pour les jeunes agriculteurs, tout en contribuant à la sécurité alimentaire.

145. Selon le rapport intitulé « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde » de 2024, la sous-alimentation au Guyana est passée sous la barre des 2,5 %, s'établissant ainsi à un niveau bien inférieur à la moyenne régionale de 6,6 % et à la moyenne mondiale de 9,1 %⁷⁷.

146. La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave est de 25,5 %, ce qui est inférieur à la moyenne régionale de 31,3 %. En outre, on observe depuis 2021 une réduction notable (de 7,5 %) de la proportion d'habitants qui n'ont pas les moyens financiers de s'alimenter sainement.

147. Le projet de loi sur la sécurité alimentaire et la nutrition, élaboré en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, renforcera les capacités institutionnelles permettant d'assurer la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate.

148. Le rôle directeur joué par le Guyana dans l'initiative « 25 d'ici à 2025 » de la CARICOM, qui vise à réduire de 25 % le coût des importations agroalimentaires témoigne de la mobilisation du pays en faveur de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, qui sont cruciales pour son économie et pour l'ensemble de la région de la CARICOM.

Eau potable et assainissement

Recommandations 100.108, 100.114 et 100.115 : appliquées

149. La proportion de la population guyanienne ayant accès à l'eau potable a augmenté. (Voir par. 39.) L'accès des communautés de l'arrière-pays et des régions fluviales à l'eau potable a progressé de manière spectaculaire, passant de 45 % en 2021 à 91 % au cours de la même période (objectif de développement durable n° 6).

150. Plus de 45 000 habitants ont bénéficié pour la première fois d'un approvisionnement en eau potable entre 2020 et 2024. Plus de 36 000 d'entre eux vivaient dans les régions de l'arrière-pays, ce qui a amélioré la santé et les moyens de subsistance des communautés de ces régions, et en particulier des femmes et des enfants⁷⁸.

151. Le Gouvernement a adopté trois mesures essentielles pour garantir que l'accès à l'eau potable reste abordable pour tous : i) la suppression de la TVA sur la facturation de la consommation d'eau potable ; ii) le rétablissement de l'octroi d'une subvention aux retraités (dont 31 000 en bénéficient chaque année) ; et iii) la réduction de 5 % des tarifs de l'eau pour toutes les catégories de clients. L'eau potable est distribuée gratuitement aux populations de l'arrière-pays et des régions fluviales.

152. À la fin de l'année 2024, les travaux de construction de sept grandes stations d'épuration se sont achevés, ce qui a permis d'approvisionner plus de 140 000 habitants en eau traitée conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé. Le Gouvernement a obtenu des fonds de la Banque de développement des Caraïbes et de la

Banque européenne d'investissement pour faire construire cinq autres stations d'épuration, dont bénéficieront 59 000 habitants.

153. Des travaux préparatoires ont été entrepris pour convertir des fosses d'aisances en fosses septiques dans les zones fluviales et dans l'arrière-pays, ainsi que pour apporter d'autres améliorations en matière d'assainissement, conformément à l'objectif de développement durable n° 6.

4. Droit à la santé

Santé mentale et suicide

Recommandations 100.75, 100.76, 100.78, 100.189 et 100.190 : appliquées
Recommandation 100.126 : en cours d'application

154. La loi n° 19 de 2022 sur la prévention du suicide s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3 en dépénalisant le suicide et en abrogeant des articles de la loi sur le droit pénal (infractions) et de la loi sur les procédures simplifiées (infractions). Elle adopte une approche de la prévention du suicide fondée sur les droits⁷⁹. La loi sur la protection et la promotion de la santé mentale (loi n° 14 de 2022)⁸⁰ remplace l'ordonnance de 1930 sur la santé mentale et met l'accent sur la promotion des soins et des traitements en matière de santé mentale.

155. Le Ministère de la santé a lancé en septembre 2024 le plan d'action national pour la santé mentale et le plan national de prévention du suicide (2024-2030), dans le but d'améliorer l'accès aux soins de santé mentale et de remédier aux causes des suicides⁸¹.

Recommandation 100.117 : appliquée

156. Le Guyana accélère la formation⁸² des professionnels de la santé en vue de répondre aux exigences de la nouvelle structure mise en place, ce qui a conduit à une augmentation notable du nombre de formations suivies entre 2022 et 2024⁸³. En 2025, 3 090 personnes devraient être formées dans les domaines des soins infirmiers, des soins cliniques et d'autres secteurs techniques.

157. L'introduction d'une formation hybride du personnel infirmier et la mise en place de laboratoires de simulation dans neuf des 10 régions administratives facilitent la formation des membres de cette profession. Les programmes de formation des techniciens de laboratoire médical et des assistants en pharmacie ont été décentralisés pour la première fois en étant dispensés dans cinq régions administratives.

Accès aux services de santé

Recommandations 100.118 et 100.122 : appliquées
Recommandations 100.119 et 100.121 : en cours d'application

158. En 2024, cinq milliards de dollars guyaniens ont été investis dans la modernisation de centres de santé, de dispensaires et d'installations sanitaires répartis dans l'ensemble du pays. Il est prévu d'allouer en 2025 un budget de 143,2 milliards de dollars guyaniens au secteur de la santé.

159. Le programme national de télémédecine, lancé en décembre 2022, a mis en place 50 sites de télémédecine répartis dans cinq régions administratives intérieures, qui permettent d'améliorer la prestation de soins de santé dans l'arrière-pays⁸⁴.

160. Actuellement, 400 établissements de soins publics desservent l'ensemble des régions administratives, dont 215 dispensaires, 133 centres de santé, 18 hôpitaux de district, 9 hôpitaux régionaux, 3 hôpitaux spécialisés, 1 hôpital national central et 1 centre national de rééducation.

161. Il existe également six grands hôpitaux privés, situés pour la plupart dans la capitale.

Santé sexuelle et reproductive et droits connexes

Recommandations 100.116, 100.120, 100.123, 100.125, 100.129 et 100.164 : appliquées
Recommandations 100.128, 100.131 et 100.185 : en cours d'application

162. Le Guyana a pour objectif de réduire à zéro le nombre de décès maternels d'ici à 2030 aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3. Un projet quinquennal doté d'un budget de 2,5 millions de dollars canadiens, financé par le Canada, a été lancé en mai 2023 pour améliorer les soins de santé maternelle, néonatale et infantile dans quatre régions de l'arrière-pays. Une formation⁸⁵ est dispensée pour améliorer les compétences des praticiens en matière de prise en charge des urgences obstétricales⁸⁶.

163. L'établissement de cinq foyers d'hébergement pré-accouchement et l'augmentation du nombre de sages-femmes ont permis d'améliorer les soins maternels dans l'arrière-pays, ce qui a permis de réduire à zéro le nombre de décès maternels dans deux régions de l'intérieur en 2023⁸⁷.

164. Le taux de mortalité maternelle a été réduit, passant de 138 sur 100 000 en 2021 à 114 sur 100 000 en 2023. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des mères accouchent dans un établissement de santé en présence d'une sage-femme qualifiée.

165. Au 29 décembre 2024, le nombre de décès néonataux avait été réduit de moitié par rapport à 2023⁸⁸.

166. La surveillance de la mortalité et de la morbidité maternelles est effectuée dans toutes les maternités. Dans le cadre du Partenariat pour la couverture sanitaire universelle, des activités ont été entreprises en vue de renforcer les capacités existantes et le système électronique d'information périnatale est en cours de mise en œuvre. Ces données servent à réduire les décès maternels et périnataux.

167. Le Guyana s'emploie à réduire la mortalité infantile et la mortalité des enfants de moins de 5 ans en décentralisant les soins pédiatriques, en mettant en œuvre l'initiative Hôpitaux amis des bébés, en renforçant la vaccination, en utilisant la télémédecine pour dispenser à distance des soins pédiatriques, en instaurant un système de surveillance de la morbidité néonatale et en décentralisant les unités de soins intensifs néonataux en les répartissant dans l'ensemble du pays.

168. Le taux de natalité chez les adolescentes a diminué, passant du niveau élevé de 84,2 naissances pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans en 2016 à moins de 48 pour 1 000 en 2022, à la suite d'interventions ciblées menées dans les régions les plus touchées par le problème.

169. Les établissements publics ou privés et certains établissements non gouvernementaux proposent des services de santé sexuelle et procréative, qui visent entre autres à détecter à un stade précoce les infections maternelles, à administrer aux partenaires des tests de dépistage visant à prévenir les complications et à dispenser des soins prénatals et postnatals améliorés.

170. En 2022, le Ministère de la santé a établi à l'intention des prestataires de soins de santé des lignes directrices relatives à la prestation de services de santé aux adolescents et des normes portant sur la qualité de ces services afin de renforcer et d'améliorer l'accès de cette catégorie de la population aux programmes de santé sexuelle et procréative.

171. Le Guyana est l'un des deux pays anglophones des Caraïbes à s'être doté de dispositions législatives progressistes en matière d'avortement, énoncées dans la loi sur l'interruption médicale de grossesse (chap. 32.05)⁸⁹.

172. Pour encourager le dépistage du cancer du col de l'utérus, le Gouvernement a mis en place un programme d'octroi de bons de subvention d'une valeur de 8 000 dollars guyaniens pour aider les femmes (âgées de 21 à 65 ans) à cette fin.

Recommandations 100.144, 100.142 et 100.146 : en cours d'application

173. Mené dans le cadre de la politique de santé, de nutrition et de prévention du VIH destinée à tous les établissements scolaires, le Programme d'éducation à la santé et à la vie familiale offre aux élèves un cadre protégé dans lequel ils peuvent aborder des sujets tels que

la pauvreté, la maltraitance, la violence, la santé, les grossesses chez les adolescentes, le VIH/SIDA et d'autres risques.

VIH/sida

174. Le Ministère de la santé accomplit des progrès considérables en vue de combler les lacunes existantes en ce qui concerne l'accès des personnes atteintes du VIH/sida au traitement et aux soins, grâce à plusieurs mesures⁹⁰. Dans le cadre de la politique de tests et traitement adoptée en 2021, l'association du ténofovir, de la lamivudine et du dolutégravir (TLD) est devenu le traitement de première intention en raison de son efficacité et de sa tolérabilité⁹¹.

175. À la fin de l'année 2023, le Guyana avait atteint les taux de 94 %, 72 % et 87 % pour les principaux indicateurs relatifs au VIH⁹². Selon le rapport de 2024 consacré au suivi mondial de la lutte contre le sida, environ 7 000 des 10 000 personnes vivant avec le VIH au Guyana ont déjà accès à un traitement gratuit. Le Gouvernement s'emploie également à élargir l'accès des populations clefs à la prophylaxie préexposition et à renforcer la protection sociale des personnes vivant avec le VIH.

5. Droit à l'éducation

Recommandations 100.133, 100. 136, 100.139 et 100.145 : en cours d'application

Recommandations 100.134, 100.135, 100. 137, 100.140 et 100.141 : appliquées

176. Le système éducatif guyanien, financé par l'État, dispense un enseignement gratuit à tous les enfants de toutes les régions, ce qui leur garantit les mêmes chances en l'absence de toute discrimination.

177. Le Guyana est parvenu à l'enseignement primaire universel et devrait parvenir à l'enseignement secondaire universel d'ici à 2026.

178. Le Plan stratégique pour l'éducation (2021-2025) – Vision 2030 du Guyana est en cours de mise en œuvre et a pour objectif de garantir l'accès de tous à une éducation de qualité, conformément à l'objectif de développement durable n° 4⁹³.

179. En 2023, des formations ont commencé à être dispensées sur le système d'information sur la gestion de l'enseignement, qui permet de collecter, d'intégrer, de traiter et de diffuser des données et des informations visant à faciliter la prise de décisions et l'analyse et la formulation de politiques, ainsi que les activités de planification, de suivi et de gestion à tous les niveaux du système éducatif.

180. Des mesures ont été prises pour garantir l'accès à l'éducation en modernisant la teneur des programmes d'enseignement et la forme sous laquelle ils sont dispensés et en construisant, en améliorant et en développant les infrastructures scolaires dans l'ensemble du pays.

181. Plus de 20 établissements secondaires, dont certains comprennent des dortoirs destinés à accueillir les enfants des régions de l'arrière-pays, sont en cours de construction. Ces travaux ont permis de créer plus de 8 000 places supplémentaires pour que les enfants puissent accéder aux établissements d'enseignement dans l'ensemble du pays⁹⁴.

Accès équitable à l'éducation

182. Un robuste programme vise à garantir que les régions de l'arrière-pays bénéficient d'un accès inclusif et équitable à un enseignement de qualité⁹⁵. Cela a permis à 6 068 élèves de maternelle, 15 160 élèves du primaire et 8 676 élèves du secondaire de l'arrière-pays d'avoir accès à l'éducation⁹⁶.

183. À la fin de l'année 2020, seuls 22 % des établissements scolaires du Guyana disposaient d'un accès à Internet. Lancé en novembre 2020, le projet de télévision, d'énergie solaire et de satellite dans l'arrière-pays et les régions fluviales a permis d'améliorer l'accès à la chaîne pédagogique Guyana Learning Channel. En 2024, plus de 200 communautés avaient accès à cette chaîne, 95 % d'entre elles ayant été équipées de l'infrastructure

nécessaire⁹⁷, ce qui a permis d'améliorer la connectivité et l'accès des enseignants aussi bien que des élèves aux ressources pédagogiques.

184. Au cours des quatre dernières années, 312 écoles maternelles, 162 écoles primaires et 73 établissements secondaires ont pour la première fois eu accès à Internet. À la fin de l'année 2024, plus de 68 % des établissements scolaires étaient connectés.

185. Pour combler le fossé numérique, 146 centres d'informatique et de communications numériques ont été établis dans l'arrière-pays dans le cadre du projet visant à assurer la connectivité de ces régions. Ces centres sont équipés de systèmes solaires et de connexions Internet à haut débit.

186. Des progrès notables ont été réalisés au cours des quatre dernières années en matière d'accès à l'électricité et à Internet ; 35 mini-réseaux solaires et plus de 36 000 lampes à diode électroluminescente ont été installés ; 30 042 ménages ont bénéficié de panneaux solaires dans le cadre du programme d'électrification des ménages de l'arrière-pays et trois fermes solaires ont été mises en service dans trois régions administratives intérieures⁹⁸.

187. En 2021, l'octroi d'une subvention en espèces dans le cadre du programme Because We Care a été rétabli et son montant augmenté pour promouvoir la scolarisation et l'assiduité. Le montant total de cette subvention, y compris le bon d'achat d'uniformes, est passé de 15 000 dollars guyaniens en 2021 à 55 000 dollars guyaniens en 2025, ce qui a permis d'aider environ 205 300 enfants inscrits dans des écoles publiques ou privées.

188. Au cours des quatre dernières années, plus de 9 000 personnes se sont inscrites à l'institut de formation des enseignants, qui a décerné un diplôme à plus de 4 600 personnes à ce jour. À la fin de l'année 2024, 86 % des enseignants étaient ainsi dûment formés.

189. En 2023, des subventions scolaires d'un montant total de 898,2 millions de dollars guyaniens visant à permettre aux enseignants d'acheter des fournitures scolaires supplémentaires ont été introduites. En 2024, des subventions d'un montant total de 2,9 milliards de dollars guyaniens ont été accordées. Il est prévu que ces subventions atteignent 3 milliards en 2025.

190. Le programme de santé en milieu scolaire initialement destiné aux élèves de maternelle a été étendu en 2024 de façon à bénéficier à 109 328 élèves, dont 30 000 élèves du secondaire. Il comprend des examens dentaires, le dépistage des troubles de l'audition et de la vue, des évaluations du développement de l'enfant, des vaccinations et des bilans de santé mentale.

191. Le programme national de repas scolaires a bénéficié à 85 000 enfants en 2023, pour un coût total de 2,6 milliards de dollars guyaniens. Ce budget a été porté à 4,9 milliards de dollars en 2024 pour fournir des jus de fruit, des biscuits, des petits-déjeuners et des repas chauds à 126 170 enfants.

192. L'État a imposé la gratuité des manuels scolaires obligatoires, pour tous les élèves et dans toutes les matières⁹⁹.

193. Bénéficiant de l'appui de la Banque mondiale, le projet d'amélioration de l'enseignement secondaire au Guyana vise à élargir l'accès des professeurs de mathématiques de l'enseignement secondaire à la formation continue et à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves dans des régions ciblées.

194. La chaîne pédagogique Guyana Learning Channel propose un contenu éducatif attrayant pour les jeunes apprenants et les enseignants, avec des émissions novatrices correspondant au programme scolaire national. La station de radio EdYou FM du Ministère de l'éducation est actuellement diffusée dans toutes les régions.

195. L'État applique une politique de tolérance zéro à l'égard des abus sexuels et du harcèlement en milieu scolaire et veille à ce que les cas de brimades et de violence fassent rapidement l'objet d'une enquête. Le projet de loi sur la protection contre le harcèlement vise à renforcer cette action en 2025. Les consultations publiques sur ce projet de loi ont déjà commencé.

196. Dans le cadre du centre d'enseignement en ligne Guyana Online Academy of Learning (GOAL)¹⁰⁰, une nouvelle initiative a été lancée pour dispenser gratuitement des programmes d'éducation et de formation en ligne allant du certificat aux diplômes de troisième cycle¹⁰¹. Au cours des quatre dernières années, le centre GOAL a accordé 29 758 bourses à des bénéficiaires pour qu'ils suivent des études en ligne dans plusieurs universités de différentes régions du monde. À ce jour, plus de 8 000 personnes ont obtenu un diplôme dans le cadre des programmes du centre GOAL et 4,4 milliards de dollars guyaniens ont été alloués à l'octroi de 9 000 bourses supplémentaires en 2025¹⁰².

197. En janvier 2025, la gratuité des cursus de l'Université du Guyana ainsi que des établissements techniques et professionnels du pays a été instaurée, garantissant ainsi l'égalité d'accès à l'éducation de tous les citoyens. La première phase du programme d'annulation des prêts étudiants de l'Université du Guyana a débuté, afin de permettre à 346 personnes de bénéficier d'une remise de dettes d'un montant total de 203,7 millions de dollars guyaniens¹⁰³.

Éducation des enfants handicapés

198. Il existe au sein du Ministère de l'éducation une unité chargée des besoins éducatifs particuliers. Le nombre de séances de sensibilisation à l'autisme et aux besoins particuliers de certains enfants organisées dans les communautés a augmenté afin de soutenir les parents concernés et de réduire la stigmatisation. Plus de 2 000 enseignants ont été formés de façon à améliorer la prise en charge des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers. L'institut de formation des enseignants Cyril Potter College of Education exige que tous les enseignants stagiaires suivent un cours sur les besoins éducatifs particuliers et a mis en place à l'intention des futurs éducateurs un programme consacré à ces besoins.

199. Les enfants ayant des besoins particuliers sont intégrés dans le système scolaire ordinaire.

Questions touchant à la fois la santé et l'éducation

Recommandations 100.124, 100.127 et 100.130 : en cours d'application (voir les sections consacrées à la santé et l'éducation)

D. Droits de certains groupes de personnes

1. Femmes

Discrimination à l'égard des femmes

Recommandation 100.156 : en cours d'application

Recommandation 100.171 : appliquée

200. Des mesures ont été prises pour promouvoir et renforcer l'établissement et l'exécution des budgets tenant compte des questions de genre. Cette approche est suivie lors de l'établissement des projets de budget des 72 entités publiques, dont 21 ministères, 4 organes constitutionnels et les 10 régions administratives du Guyana¹⁰⁴.

201. Treize entreprises du secteur privé ont signé les Principes d'autonomisation des femmes, qui aident les entreprises à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail, sur le marché et au sein de la communauté¹⁰⁵.

202. Le Bureau chargé des questions de genre mène des campagnes sur les questions relatives au genre dans toutes les régions. Des coordonnateurs chargés de ces questions sont présents dans tous les ministères et principaux organes statutaires. Le budget annuel du Bureau a augmenté, passant de 18,4 millions de dollars guyaniens en 2020 à 31,5 millions. Le Bureau collabore également avec le Ministère de la santé dans le cadre de programmes de santé mentale et de prévention du suicide. Parmi les efforts notables menés, on peut citer la campagne de partage des responsabilités et le programme de formation des formateurs, tous

deux conçus pour associer les communautés à l'action menée et renforcer leurs capacités à traiter des questions liées au genre.

203. Comme cela a été précédemment indiqué, la loi sur la prévention de la discrimination (Cap. 99:08) est en cours de modification. Cette loi ainsi que la nouvelle loi sur la violence familiale (de 2024), le projet de loi sur la protection contre le harcèlement et la modification de la loi sur les infractions sexuelles renforceront les mesures de protection existantes.

Promotion des femmes

Recommandations 100.148, 100.154, 100.159, 100.163, 100.173 et 100.165 : appliquées

Recommandations 100.149, 100.150 et 100.152 : en cours d'application

Participation des femmes à la vie politique et à la vie publique

204. Les progrès accomplis par le Guyana dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 ont été reconnus au niveau mondial. Le Guyana se classe au 35^e rang mondial selon le rapport de 2022 sur l'écart entre les sexes dans le monde. Il s'est maintenu à cette place en 2024. Il se classe au 8^e rang des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, au 25^e rang en ce qui concerne la proportion de femmes au Parlement, au 34^e rang en ce qui concerne les femmes ministres et au 15^e rang en ce qui concerne la proportion de femmes occupant des postes de haut fonctionnaire ou de cadre supérieur¹⁰⁶.

205. Actuellement, l'Assemblée nationale est composée de 39 % de femmes (qui occupent 28 sièges), contre 35,5 % au début de la douzième législature en 2020. Aux niveaux régional et local, les femmes occupent plus de 33 % des fonctions électives.

206. Les plus hautes fonctions judiciaires, à savoir celles de chancelier et de président du système judiciaire, sont toutes deux occupées par des femmes, tandis que la part de femmes juges au sein du pouvoir judiciaire a atteint 70 %, soit le taux le plus élevé des Amériques.

207. Les femmes sont majoritaires aux postes de haut niveau de la fonction publique, de l'enseignement et des services de santé.

208. Le budget alloué à la Commission des femmes et de l'égalité des sexes a augmenté, passant de 47,9 millions de dollars guyaniens en 2020 à 61,7 millions en 2024¹⁰⁷.

Violence à l'égard des femmes

Recommandations 100.151, 100.153, 100.158, 100.160, 100.168, 100.169 et 100.172 : appliquées

Recommandations 100.161, 100.162, 100.167 et 100.170 : en cours d'application

Recommandation 100.180 : il n'y a ni mutilations génitales ni mariages forcés

209. Dans le cadre de l'Initiative Spotlight mise en œuvre par l'ONU et financée par l'Union européenne (pour la période 2020-2023), le Guyana a reçu une contribution de 4,5 millions d'euros sur trois ans (environ 1 milliard de dollars guyaniens) pour investir dans des interventions stratégiques visant à combattre selon une approche globale les causes profondes de la violence fondée sur le genre et la violence familiale.

210. L'État continue d'apporter un soutien complet aux victimes de la violence fondée sur le genre dans le cadre d'initiatives essentielles telles que le programme de promotion des survivant(e)s et les trois centres Espoir et justice. Ces programmes offrent aux victimes de la violence une assistance juridique, des conseils en cas de crise et un hébergement sécurisé. En 2025, les centres Espoir et justice et les services mobiles de lutte contre la violence fondée sur le genre¹⁰⁸ seront étendus à des régions plus éloignées.

211. La nouvelle loi sur la violence familiale (loi n° 14 de 2024) instaure une approche globale de la lutte contre la violence fondée sur le genre. Comme cela a été précédemment indiqué, cette loi donne une définition plus large de la violence familiale, sans discrimination à l'égard des personnes ayant une orientation sexuelle ou une identité ou une expression de genre non conventionnelle, renforce les mesures de protection juridiques, améliore les services de soutien et, surtout, met l'accent sur la prévention¹⁰⁹.

212. La ligne téléphonique d'assistance d'urgence dotée d'un numéro gratuit à trois chiffres (914) renforce les efforts déployés pour lutter contre la violence fondée sur le genre en permettant de signaler les cas de maltraitance d'enfants, de violence domestique et d'abus sexuels. Ces signalements sont transmis aux défenseurs des survivant(e)s ou aux agents de probation pour qu'un suivi soit effectué, par exemple sous la forme de conseils en cas de crise, d'aide judiciaire, d'hébergement, de dons d'aliments, de placement professionnel ou d'autres ressources essentielles.

213. Une application nationale a été mise au point sur la violence fondée sur le genre (iMatter.gy). Il s'agit d'un portail en ligne central qui fournit des informations sur les services, les lois, les politiques et les ressources essentiels relatifs à la violence fondée sur le genre et comporte un lien vers le numéro d'urgence gratuit (le 914).

214. L'Initiative CopSquad¹¹⁰ a permis de renforcer l'action des forces de l'ordre face à la violence fondée sur le genre en dispensant aux policiers une formation spécialisée visant à garantir l'apport aux victimes d'un soutien rapide, efficace et axé sur leurs besoins, sans discrimination¹¹¹.

215. Le programme « Men on Mission » du Président, lancé en 2022 dans le cadre de l'initiative pour un Guyana uni, vise à combattre les problèmes sociaux en incitant les hommes à se mobiliser davantage en vue de favoriser l'obtention de changements positifs¹¹². Il promeut la santé et le bien-être des hommes, encourage le développement centré sur la famille et la communauté et met l'accent sur la réduction de la violence fondée sur le genre¹¹³.

2. Enfants

Recommandations 100.182, 10.174 et 100.177 : appliquées

Recommandation 100.183 : en cours d'application

216. Le financement de l'Agence de protection de l'enfance a augmenté, passant de 461 millions de dollars guyaniens en 2020 à 1,4 milliard en 2024.

217. L'Agence a intensifié ses efforts visant à repérer les cas de maltraitance d'enfants passés sous silence en menant des activités de sensibilisation, notamment en diffusant des messages sur la question dans les langues autochtones, en renforçant sa communication sur les réseaux sociaux et en associant des services gratuits à la ligne d'assistance téléphonique nationale contre la violence fondée sur le genre (le 914), ce qui a permis d'augmenter le nombre de signalements¹¹⁴.

218. Quatorze Centres de défense des droits de l'enfant offrent des lieux sûrs et adaptés aux enfants et ont permis de renforcer la collaboration de membres de différentes professions aux fins de la prise en charge des cas de maltraitance. Les services proposés consistent notamment à fournir un accompagnement psychologique, à intervenir en cas de crise et à orienter les personnes concernées vers des services médicaux. Gérés par deux organisations non gouvernementales bénéficiant du soutien du Gouvernement, les Centres de défense des droits de l'enfant ont vu leur budget passer de 24 millions de dollars guyaniens par an en 2019 à 103 millions en 2023 et 2024.

219. La loi portant modification de la loi sur l'adoption des enfants (2021) a mis en conformité les procédures d'adoption internationale du Guyana avec les normes internationales. Le Guyana témoigne ainsi de sa ferme volonté de veiller à ce que les adoptions servent l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément à la Convention de La Haye¹¹⁵.

Travail des enfants

Recommandation 100.184 : appliquée

220. Le Ministère du travail combat le travail des enfants selon une approche décentralisée, qui associe les acteurs régionaux et locaux. (Voir par. 123.)

221. Entre 2021 et 2024, plus de 8 000 inspections du travail ont été menées dans l'ensemble des régions administratives et aucun cas de travail des enfants n'a été constaté.

222. Avec le soutien de l'UNICEF et de l'Organisation internationale du Travail, la politique nationale de lutte contre le travail des enfants aligne les politiques nationales sur les conventions internationales. Elle vise à réduire la pauvreté, à améliorer l'accès à l'éducation et à éliminer l'emploi d'enfants à des travaux dangereux, en accordant la priorité à la protection des enfants autochtones vulnérables vivant dans l'arrière-pays.

223. Avec l'appui de l'UNICEF, le Ministère mène des visites dans des établissements scolaires et des actions de proximité et dispense des formations dans les régions côtières et dans l'arrière-pays, y compris en organisant des séances consacrées à la sécurité et à la santé au travail lors des réunions des conseils villageois. Malgré les difficultés d'accès aux zones reculées, ces efforts s'inscrivent dans la réalisation de la cible 8.7 des objectifs de développement durable, qui consiste à éliminer le travail des enfants au moyen de partenariats communautaires.

3. Personnes handicapées

Recommandation 100.193 : en cours d'application

224. Dans le cadre d'une initiative présidentielle de 2022, plus de 4 000 enfants handicapés ont reçu une subvention ponctuelle de 100 000 dollars guyaniens. Les enfants et adultes handicapés reçoivent des allocations mensuelles. Une base de données nationale sur les handicaps a été créée et, en 2024, une subvention ponctuelle de 35 000 dollars guyaniens a été accordée aux personnes atteintes d'un handicap permanent.

225. Le centre Mahaica Learning Lab, créé en 2023 grâce à des investissements de 74 millions de dollars guyaniens, dispense des formations gratuites aux personnes handicapées ; 241 participants en ont bénéficié à ce jour. Une unité d'aide aux personnes handicapées a été créée pour promouvoir l'inclusion et lutter contre la discrimination.

226. Un fonds autorenouvelable accorde des prêts sans intérêt visant à aider les entreprises ; 45 en ont bénéficié à ce jour. Plus de 5 600 produits d'assistance ont été distribués et 900 personnes ont suivi une formation en vue d'acquérir des compétences ; il est prévu que 900 personnes supplémentaires bénéficient d'une telle formation en 2025.

227. La première école spécialisée pour les sourds ouvrira ses portes, aux côtés du centre régional de diagnostic des besoins éducatifs particuliers et des handicaps, qui est unique en son genre dans la région des Caraïbes.

Recommandation 100.112 : en cours d'application

228. Des services de prise en charge des handicaps et de rééducation ont été mis en place dans tous les hôpitaux régionaux.

Recommandations 100.192, 100.194 et 100.195 : en cours d'application

229. La Commission nationale du handicap reçoit une subvention annuelle visant à financer la réalisation de son programme de travail ; cette somme a augmenté, passant de 14,7 millions de dollars guyaniens en 2020 à 96,98 millions en 2024¹¹⁶.

230. En 2024, la Commission nationale du handicap a réalisé une enquête nationale auprès des ménages sur les personnes handicapées, qui a permis d'obtenir des données actualisées dans les 10 régions¹¹⁷.

Accessibilité et mobilité

Recommandation 100.191 : en cours d'application

231. En collaboration avec la Commission nationale du handicap, le Ministère de la santé a publié un manuel sur l'accessibilité des bâtiments (2025), qui fournit des outils pratiques visant à aider les parties prenantes des secteurs public et privé à privilégier les infrastructures inclusives¹¹⁸.

232. De nouveaux autobus sont en cours d'acquisition pour répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de transports.

4. Minorités et peuples autochtones

Peuples autochtones

Recommandation 100.186 : en cours d'application

Recommandations 100.187 et 100.188 : appliquées

233. Des consultations visant à réviser la loi de 2006 sur les Amérindiens ont débuté en 2023, avec la participation des 242 communautés autochtones. Une formation a été dispensée à 3 663 chefs et individus amérindiens afin de favoriser la tenue de consultations villageoises efficaces. Un comité de surveillance, réunissant le Conseil national des Toshaos et d'autres parties prenantes, veille à ce que le processus soit inclusif et respecte les principes du consentement préalable, libre et éclairé.

234. Le mécanisme de revendications foncières prévu par ladite loi a permis de faire passer la part des terres détenues par les communautés amérindiennes de 6 % en 1991 à 16,14 % en 2023, 106 villages détenant les titres de propriété de leurs terres en octobre 2024. Ces communautés sont ainsi les deuxièmes plus grands propriétaires fonciers après l'État. Au cours des quatre dernières années, 21 nouveaux titres de propriété de ce type ont été accordés, ce qui a permis de faire progresser les droits fonciers des populations autochtones conformément à l'objectif de développement durable n° 10¹⁹.

235. La population autochtone du Guyana est le groupe ethnique qui s'accroît le plus rapidement (il représente plus de 10 % de la population nationale) grâce à un meilleur accès à l'eau, à la santé et à l'éducation.

236. Les députés autochtones occupent 12 % des sièges de l'Assemblée nationale.

Migrants

Droit à l'éducation

Recommandations 100.196, 100.132, 100.138 et 100.143 : appliquées

Recommandation 100.198 : en cours d'application

237. Des mesures globales visant à protéger les droits des migrants (y compris les migrants vénézuéliens) ont été mises en œuvre, conformément aux objectifs de développement durable n°s 10 et 4. Le Comité national de coordination interinstitutions, qui a repris ses activités en 2021, réunit des représentants des services publics et des organismes des Nations Unies pour répondre aux besoins des migrants, en permettant à ces derniers d'accéder à des soins de santé et à une éducation gratuits, ainsi qu'à l'emploi, tout en promouvant leur régularisation sans pénalités.

238. Le Guyana est le seul pays de la région à dispenser un enseignement gratuit à tous les enfants, quel que soit leur statut migratoire. Les mesures d'aide consistent notamment à fournir des repas scolaires, des bons d'achat d'uniformes et des subventions en espèces. Établie en 2021, l'unité de soutien à l'éducation des migrants facilite les placements scolaires, les cours d'anglais en tant que langue étrangère et les traductions de documents, plus de 4 000 élèves migrants étant inscrits à ce programme.

Personnes âgées

239. Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne le soutien apporté à la population âgée, environ 76 000 retraités bénéficiant d'un appui. (Voir par. 41 et 151.)

240. Les nouveaux systèmes de versement des pensions, notamment par virement bancaire direct et par le dispositif Mobile Money Guyana (MMG), ont amélioré l'accès pour les retraités. De plus, 33 732 personnes âgées ont bénéficié de la subvention pour l'eau, de nouveau offerte, et 6 167 de services de soins à domicile. Une nouvelle maison de retraite est en cours de construction. En outre, dans le cadre du programme national de soins ophtalmologiques, l'octroi de subventions a permis à 561 personnes âgées de passer un examen de la vue et à 262 d'obtenir des lunettes.

Conclusion

241. Sur les 140 recommandations approuvées par le Guyana, 78 ont été appliquées, 60 sont en cours d'application et 2 n'ont pas été appliquées.

242. Le Guyana continue d'accorder beaucoup d'importance à l'Examen périodique universel (EPU), qui constitue un cadre constructif de promotion des droits de l'homme et du développement durable. Soucieux de réaliser des progrès inclusifs et équitables, le Guyana a réalisé des avancées importantes dans l'application des recommandations issues de l'EPU qu'il avait approuvées, en adoptant des dispositions législatives, des politiques et des programmes ciblés et réalisables qui privilégient des investissements porteurs de profondes transformations dans des secteurs clés, conformément aux priorités énoncées dans les objectifs de développement durable. L'État est résolu à renforcer les partenariats avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales afin de relever les défis recensés et de combler les lacunes existantes pour parvenir à un développement concret et durable pour tous.

Notes

- ¹ The Annual Progress Reports to the Follow-Up Mechanism for the Implementation of the Inter-American Convention against Corruption (MESICIC) submitted on February 20, 2023 and Feb 16, 2024.
- ² The NMRF strengthens inclusivity, institutional capacity, and knowledge sharing while ensuring a sustainable reporting framework.
- ³ <http://documents1.worldbank.org/curated/en/691761607528494981/pdf/A-Pivotal-Moment-for-Guyana-Realizing-the-Opportunities-Systematic-Country-Diagnostic.pdf>.
- ⁴ Budget Speeches 2022-2025 available at mof.gov.gy.
- ⁵ The LCDS 2030 sets out a fair, inclusive and sustainable approach to development. It outlines transitions to cleaner, cheaper energy, the creation of jobs in the low carbon sector, delivery of modern standards of urban planning and rural land use planning, and importantly, support for indigenous peoples and hinterland communities.
- ⁶ <https://spcommreports.ohchr.org/TmSearch/RelCom?code=OTH%20128/2024>.
- ⁷ Indigenous villages benefit from government-funded development projects, such as road construction, water supply systems, and the building of schools and health centers.
- ⁸ During the State's term, Guyana is defending and upholding the UN principles of multilateralism, peace, and sustainable development.
- ⁹ <https://www.exim.gov/news/export-import-bank-united-states-board-directors-approves-more-526-million-for-guyanese-energy>.
- ¹⁰ These initiatives are facilitating trade, boosting economic activity, and improving access especially for those in remote areas.
- ¹¹ Such as the LCDS 2030, electoral reform, legislative reforms.
- ¹² The workshop, attended by Permanent Secretaries, Regional Executive Officers, Constitutional Oversight Bodies, and the Parliamentary Public Accounts Committee, was held under the theme "Promoting Integrity and Effectiveness in Public Bodies and Authorities Responsible for Preventing Corruption," focused on managing conflicts of interest, and effective strategies for detecting and combating corruption.
- ¹³ Illustrates Guyana's commitment to combat corruption and financial impropriety by public officials, regardless of status, and proper management of the financial systems and resources for the benefit of citizens.
- ¹⁴ There are ministerial consultations with the private sector, religious bodies, unions, etc. on a sectoral basis.
- ¹⁵ This programme was regrettably abandoned by the former government from 2016 to 2020.
- ¹⁶ Urban planning efforts ensure that new communities are sustainable and have essential amenities, including water, electricity, schools, healthcare centres, and recreational spaces.
- ¹⁷ The drilling of 22 wells in coastal and urban communities benefitting over 180,000 residents, installing transmission and distribution networks for 106 coastal and urban communities benefitting over 150,000 residents.
- ¹⁸ In September 2022, a Commission of Inquiry (CoI), comprising three senior judges, were appointed and sworn in by the president. It was mandated to "inquire into and report on attempts, and by whom, to undermine and frustrate the legally prescribed process for the counting, ascertaining and tabulation of votes in the General and Regional Elections of 2nd March, 2020 and on attempts to prevent a true declaration of the results of that election."

- ¹⁹ Report of the Commission of Inquiry into the General & Regional Elections of Guyana on 2 March 2020, April 2023.
- ²⁰ By January 2023, Guyana had administered 958,365 vaccine doses, achieving a fully vaccinated rate of 68% among adults and a first-dose coverage of 82.1%. Over 700,000 tests were conducted, and 73,000 infected persons were successfully treated. Regional hospitals were equipped to treat patients, and a \$5 billion COVID19 relief grant provided GYD\$25,000 per household.
- ²¹ Guyana is committed to resolving the border controversy through peaceful means in accordance with the rule of law at the International Court of Justice (ICJ) and promotes dialogue and peace through the Joint Declaration of Argyle signed by both countries on December 14, 2023.
- ²² <https://apnews.com/article/guyana-venezuela-essequibo-dispute-maduro-law-a72e94ed5417f99d090e1062c68017d7>.
- ²³ UN Guyana Annual Report 2021.
- ²⁴ Article 149 (1) of the Constitution of Guyana, Cap 1:01, Laws of Guyana specifically proscribes “*any person acting by virtue of any written law or in the performance of the functions of any public office or any public authority*” from discriminating against persons, whereas Article 149 (2) expressly proscribes discrimination based on “race, place of origin.”
- ²⁵ <https://ccj.org/wp-content/uploads/2022/03/2022-CCJ-7-AJ-1.pdf>.
- ²⁶ Article 149 (1) of the Constitution of Guyana, Cap 1:01, Laws of Guyana specifically proscribes “*any person acting by virtue of any written law or in the performance of the functions of any public office or any public authority*” from discriminating against persons, whereas Article 149 (2) expressly proscribes discrimination on the basis of “race, place of origin.”
- ²⁷ These including School Educational Programmes, Diversity, Equity, and Inclusion Training, a Nationwide Campaign to Counter Hate Speech, and Regional Outreach and Stakeholder Engagements, including with Parliamentarians.
- ²⁸ Sustainable Development Report 2024.
- ²⁹ Programme Performance Statements (PPS) are required by law under the Fiscal Management and Accountability Act 2003 and are essential to results based budgeting. Mid-Year review of Budget performance and laid in the National Assembly as provided for in statute monitors progress made on performance indicators including those related to the SDGs.
- ³⁰ In February 2023, the Poverty Analysis Unit of the Bureau of Statistics received trained in computing the Multidimensional Poverty Index. The training focused on factors such as school attendance, educational achievement, access to healthcare, unemployment, food insecurity and housing.
- ³¹ GUYANA’S REVISED INTENDED NATIONALLY DETERMINED CONTRIBUTIONS – 2022.
- ³² To strengthen governance, three key oversight bodies were appointed in 2022: NRF Board of Directors; Public Accountability and Oversight Committee and Investment Committee - no member of these entities can be a parliamentarian or an active politician.
- ³³ Extraordinary Gazettes – 14th October, 2024 - GOVERNMENT NOTICE – Natural Resource Fund: Notification of Receipts- https://officialgazette.gov.gy/images/gazette2024/oct/Extra_14OCTOBER2024GovNoti.pdf.
- ³⁴ National Resource Fund Annual Report 2023.
- ³⁵ Extraordinary Gazettes - 31th December, 2021 - Act No. 18 of 2021 – Local Content Act 2021, <https://officialgazette.gov.gy/>.
- ³⁶ Budget Speech 2025.
- ³⁷ <https://dpi.gov.gy/6500-guyanese-now-employed-in-oil-and-gas-sector/>.
- ³⁸ The National Oil Spill Plan (2020) defines the roles of key agencies, including the Civil Defence Commission, the Guyana Energy Agency, and the Maritime Administration Department Authority (MARAD).
- ³⁹ Government of Guyana response to the Joint Communication from Special Procedures, Office of the High Commissioner for Human Rights- JAL GUY 1/2024 January 7th 2025.
- ⁴⁰ Extraordinary Gazettes - 15th November, 2022 - Act No. 16 of 2022 - The Constitution Reform Commission Act 2022.
- ⁴¹ These allocations are separate from the allocations to each of the individual rights commissions. These budgetary allocations are strictly for the administration of the Human Rights Commission. Even in the absence of a Chairperson, the Chairpersons of all the other rights commissions (who in fact constitute the rest of the Human Rights Commission) continue to implement their constitutional mandates.
- ⁴² 67% of graduates from the Human Rights Law Certificate course were women, reflecting growing female participation in education and governance.
- ⁴³ The course provided comprehensive knowledge on key international human rights instruments and procedures, along with an in-depth understanding of the foundational principles of Guyana's human rights framework. The programme was facilitated by International Human Rights experts from OHCHR and Guyanese experts.
- ⁴⁴ The expo highlights existing frameworks, challenges, solutions, and best practices for promoting and

- protecting human rights. Guyana again is the only country in the region to host such an activity.
- ⁴⁵ The Guyana Police Force Report 2024.
- ⁴⁶ Bail Act (No. 21 of 2022) Ensures defendants' rights to bail, presumption of innocence, and reduced confinement from 72 to 24 hours, easing prison overcrowding.
- ⁴⁷ Narcotic Drugs and Psychotropic Substances (Control) (Amendment) Act No. 22 of 2022 introduces alternative sentencing for minor cannabis possession.
- ⁴⁸ Criminal Law Procedure (Paper Committals) Act No. 11 of 2024 abolishes preliminary inquiries, replacing them with written evidence reviews to reduce case backlogs and expedite justice.
- ⁴⁹ Criminal Procedure (Plea Discussion) Act No. 7 of 2024. Establishes plea agreements for summary and indictable offences, decreasing time on remand and addressing court case backlogs.
- ⁵⁰ The Restorative Justice Act of 2022 paves the way for the introduction of Restorative Justice into Guyana's criminal justice system, which contributes to the larger objective of reducing the prison population by increasing the use of alternative sentencing. The Act is aimed at setting up a system of restorative justice that brings together community residents, victims, offenders, and their personal representatives, in a permissive, safe, and carefully managed environment. Its enactment also contributes to promoting a range of sentences and other means of dealing with offenders outside of the traditional sentencing processes.
- ⁵¹ The ongoing recruitment of judicial officers will strengthen the human resource capacity of the judiciary, enhance efficiency and reduce delays.
- ⁵² Matters that cannot be treated onsite are referred to public hospitals and health centres.
- ⁵³ The Guyana Prison Service "The Key" Monthly Bulletin Issue 34- June 2024.
- ⁵⁴ The Legal Pro Bono 500 Initiative is a collaborative effort between Guyana's Ministry of Human Services and Social Security and the Bar Association of Guyana, aimed at providing free legal services to victims of gender-based violence (GBV). Launched in December 2021, this initiative seeks to enhance access to justice for survivors who may otherwise be unable to afford legal representation.
- ⁵⁵ The JDTC aims to reduce substance abuse, adolescent crime, and recidivism through therapy and judicial supervision, in line with international best practices.
- ⁵⁶ The Child Care and Protection Agency (CPA) supports the court's services to vulnerable families and ensures the safety and protection of children.
- ⁵⁷ <https://supremecourt.gy/commissioning-wales-children%E2%80%99s-court-and-child-friendly-room>.
- ⁵⁸ These reforms align with the constitution and international standards, and strengthen the integrity of elections.
- ⁵⁹ The Amendment empowers a Toshao (leader of the village) to make a statutory declaration, facilitating the more efficient issuance of birth certificates by the General Register Office (GRO).
- ⁶⁰ The Expanded Legal Framework includes:
- Part II: Defines criminal offenses, extends extraterritorial jurisdiction, and ensures restitution for victims.
 - Part III: Assigns responsibility for child trafficking victims to the Childcare and Protection Agency, with witness protection provisions.
 - Part IV: Implements paper committals to expedite legal proceedings while protecting victims from direct confrontation with offenders.
 - Part V: Mandates awareness campaigns targeting sex tourism, forced labour, and exploitation in high-risk industries such as airlines, hotels, and taxis.
- ⁶¹ See Annex 1, Table 1 (Psychosocial Support Services provided to Alleged Trafficking Victims 2020-2023).
- ⁶² Focus is on- Commuters and individuals near high-risk locations such as bars and nightclubs; Students and teachers through educational initiatives; Migrants with culturally tailored materials, including promotion of the Spanish hotline for reporting trafficking; commercial sex workers, providing information on risks and safe reporting; and Public transport operators, as well as hotel, bar, and guest house owners and operators.
- ⁶³ This includes Immigration Officers, Forestry Officers, Police, Customs Officers, and Medical Practitioners. LGBTQ Advocates, Guyana Geology and Mines Commission (GGMC) Mines and Environmental Officers, Child Care and Protection Officers, Labour Inspectors and Officers, Guyana Police Force, Community Policing Groups, NGOs, Embassy Officials, Diplomats and Foreign Services Officers.
- ⁶⁴ The areas of training include:
- New Combating of Trafficking in Persons Act No.7 of 2023;
 - Defining and Understanding Trafficking in Persons and Migrant Smuggling;
 - Victim Identification and Referrals;
 - Trauma – Informed care for VoTs;
 - Standard Operating Procedures for Investigating and Prosecuting Trafficking in Persons;
 - Ethical Consideration for TIP Investigations;

- Role and function of the C-TIP Unit, Ministry of Human Services and Social Security;
 - The role and function of the Ministerial Taskforce on Trafficking in Persons.
- 65 See Annex 1, Table 2 (Trafficking in Persons Statistics 2020-2024).
- 66 <https://officialgazette.gov.gy/index.php/publications/1831-extraordinary-gazettes-24th-june-2022-order-no-20-of-2022-the-labour-national-minimum-wage-order-2022>.
- 67 In 2023, 216 women received start-up business grants, while from January to November 2024, 2,329 women completed COURSERA courses and 200 accessed in-person training (Total: 2,529).
- 68 Unemployment rates, which had increased significantly in 2021 during the pandemic, started trending down towards the end of 2021. The unemployment rate declined from 15.6% in 2020 to 14.5% in 2021, driven mostly by declines in the unemployment rate of men, which dropped to 12% in 2021 compared to 18.4% for women. The International Labor Organization (ILO) estimates further decline in the unemployment rate in 2022, falling to 12.4%, (11% for men and 14.4% for women). The labour force participation of men increased from 60.6% in 2020 to 64.9% in 2021, potentially due to more men looking for jobs offsetting job losses within households during the pandemic. In 2022, the ILO estimates the labour force participation of women and men was 39.6% and 61.3% respectively.
- 69 In 2024, 10,791 house lots were allocated, surpassing the annual target and representing 27% of total distributions.
- 70 <https://dpi.gov.gy/govt-to-surpass-distribution-of-50000-house-lots-in-2025/>.
- 71 Budget Speech 2025.
- 72 Since 2020, 1,559 informal settlers across six administrative regions have been regularised. The regularisation of squatters and issuing instruments of ownership where possible, ensures the security of tenure of these households. The single-window approval system, launched in June 2024, assists individuals to submit planning applications through a digital platform and track their application's progress until approval is granted.
- 73 90 per cent ownership in agriculture remains Guyanese with small, medium and large farms.
- 74 The fisheries sector is also growing with shrimp farms and cage culture farming. Research investments are focused on growing imported commodities like broccoli, cauliflower, onions, and coffee.
- 75 Some projects include investments in cattle rearing, poultry production crops production, climate smart agriculture (shade houses), Apiculture, Agro-Processing, Sewing Centers, Bakeries/Snackettes and Eco Tourism.
- 76 Women represent 40% of those involved in this shade house project.
- 77 The State of Food Security and Nutrition in the World 2024- FAO.
- 78 See Annex 1, Table 3 (Showing the Number of Wells drilled and beneficiaries in Hinterland Regions [Administrative Regions 1, 7, 8, & 9] 2020-2024).
- 79 The Suicide Prevention Act of 2022 emphasizes screening, safety planning, means reduction, and direct treatment, while also enhancing healthcare workers' clinical skills, including in cognitive behaviour therapy for suicide prevention.
- 80 Extraordinary Gazettes - 13th September, 2022 - Act No. 14 of 2022 – Mental Health Protection and Promotion Act 2022; <https://officialgazette.gov.gy/>.
- 81 Services are integrated at all care levels, with health professionals trained in suicide intervention, substance abuse, and psychological first aid. Regional hospitals have psychiatric clinics, and TelePsychiatry, in partnership with GPHC, provides essential care to hinterland patients.
- 82 In advancing efforts to accelerate the elimination of communicable diseases, PAHO/WHO continues to collaborate with the Ministry of Health, providing technical support to the human resource capacity.
- 83 See Annex 1, Table 4 (Showing specific categories of health care workers trained).
- 84 The Telemedicine programme allows real-time remote diagnosis and treatment, enabling doctors in remote areas to consult with specialists in Georgetown and improving access to quality care for indigenous populations without the need for travel.
- 85 <https://www.paho.org/en/news/27-6-2024-guyana-implementing-obstetric-emergency-training-achieve-zero-maternal-death-goals#:~:text=always%20be%20sustained.-,Dr.,morbidity%20and%20achieve%20the%20SDGs>.
- 86 As part of the State's ongoing collaboration in capacity building with PAHO/WHO Guyana Country Office and the American Center for Perinatology (CLAP), with support from Global Affairs Canada Project.
- 87 The Maternal Waiting homes support expectant mothers from remote villages, while community health workers promote institutional deliveries. Telemedicine further improves access to specialist care, offering diagnostic tools and routine consultations for women in hard-to-reach areas.
- 88 <https://dpi.gov.gy/50-per-cent-decrease-in-neonatal-deaths-in-2024-gphc/>.
- 89 Certified institutions and certified medical practitioners provide termination services, following training and certification by the Guyana Medical Council.
- 90 Integrating HIV services across all regions, including hinterland areas, and training healthcare

workers in collaboration with organizations like Pan Caribbean Partnership Against HIV/AIDS (PANCAP). Regular monitoring and evaluation ensure treatment quality, and a referral system directs complex cases to specialized facilities, improving care accessibility and outcomes.

⁹¹ See Annex 1, Table 5 (95 – 95 – 95 – UNAIDS Indicator [Percentage] for control by 2030).

⁹² National Aids Programme 2023 Annual report.

⁹³ Five strategic goals have been outlined - improving governance and accountability; improving performance at all levels; improving the efficiency of the education system; reducing inequities in education; contributing to lifelong learning and employability.

⁹⁴ Budget Speech 2024.

⁹⁵ There are 55 nursery, 131 primary and 14 secondary schools in Amerindian Villages across Guyana.

⁹⁶ The Ministry's Hinterland Scholarship Program provides full scholarships to high-performing students upon completion of the National Grade Six Assessments, benefiting 630 students in 2024.

⁹⁷ Budget Speech 2025.

⁹⁸ Budget Speech 2025.

⁹⁹ In 2023, a total of 619,060 textbooks were procured for the primary and secondary levels at a cost of GYD 3.3 billion, and 502,072 more textbooks were purchased in 2024 at a cost of GYD3 billion, this initiative remains ongoing.

¹⁰⁰ GOAL currently partners with 16 local, regional and international educational institutions to offer over 180 diverse online educational programmes to meet the challenges and demands of transformation and expansion of various sectors in Guyana including oil and gas, engineering, construction and information security. GOAL is also now providing opportunities for persons who were not able to complete secondary education through the "Get Ready for Opportunities to Work" (GROW) programme. GROW was launched countrywide on May 18, 2022, with applications open to anyone 18 years or above. Depending on the achievements in their secondary level of equivalent, applicants can apply for the Scottish Credit and Qualifications Framework (SCQF), level 5 diploma; or the US High School equivalent General Education Development (GED) Diploma.

¹⁰¹ This initiative enhances the country's human resource capacity, preparing a qualified workforce for the evolving job market.

¹⁰² Budget Speech 2024 and 2025.

¹⁰³ This process is ongoing. Scholarships are also available for tertiary students, covering housing, utilities, and internet.

¹⁰⁴ The process involves analysis of actual expenditure on women and girls in comparison to expenditure on men and boys considering their different needs and priorities.

¹⁰⁵ In 2023, these Private Sector companies successfully completed Gender Gap Analyses and Gender Action Plans with specific initiatives that support Women's Empowerment Principles (WEPIs).

¹⁰⁶ Women hold key decision-making portfolios which include the Director of Budget, Director General of the Ministry of Foreign Affairs, Director of Public Prosecutions, Deputy Clerk of the National Assembly, Registrar of the Supreme Court, Registrar of Deeds, Registrar of the Land Registry, Registrar of the Commercial Court, Chief Magistrate and Principal Magistrate:

- More than half of the people benefitting from public sector scholarships (some 57 per cent) are women;
- 69 per cent of the people accessing public sector training are women;
- In the healthcare system, 60 per cent of Guyana's doctors are women, while 98 per cent of nurses are women;
- In the judicial system, 70 per cent of those who administer justice are women;
- 22 per cent of Guyana's law enforcement officers are women;
- In the government's new shade house agriculture venture, women participation accounted for about 40 percent;
- Government will be training 500 women in heavy-duty machine operations. More women are set to receive skills in the health, agriculture and business sectors;
- Beyond the newer efforts, 72.6 per cent of the students participating in the government's new Guyana Online Academy of Learning (GOAL) scholarship programme are women;
- 70 per cent of the students at the University of Guyana (UG) are women, with those students having an extremely low withdrawal rate (only 0.4 percent);
- 85% of the Ministry of Housing home improvement subsidy went to women and;
- 65% of Core Homes have been allocated to women;
- In 2024, 46% of house lots were allocated to women only.

¹⁰⁷ Guyana Budget Estimates, Current and Capital Revenue Expenditure 2020 & 2024.

¹⁰⁸ In June 2024, a Gender-Based Violence (GBV) Mobile Remote Unit was launched in interior Administrative Region One to support GBV survivors, including vulnerable migrants. The unit offers intervention services, medical assistance, counseling, legal advocacy, shelter, and community education to prevent GBV and promote gender equality.

¹⁰⁹ https://officialgazette.gov.gy/images/gazette2024/extra_16AUGUST2024Act14of2024.pdf.

- ¹¹⁰ COPSQUAD initiative is a collaboration between Guyana's Ministry of Human Services and Social Security, the Ministry of Home Affairs, and the Guyana Police Force.
- ¹¹¹ As of December 2023, approximately 2282 police officers have been trained, surpassing the initial target of 2000. The initiative has led to more professional handling of domestic violence cases.
- ¹¹² As part of this effort, 58 homes were built for persons with disabilities, indigent single parents, GBV victims, and the elderly across nine administrative regions. Youth empowerment and mentorship programs, primarily targeting boys, have benefited approximately 165 vulnerable youth. In 2024, 130 children aged 6-16 years participated in the annual MoM Youth Camp, which focused on empowerment and personal development.
- ¹¹³ Over 1,000 incarcerated men received health awareness, motivational guidance, and counselling through the mission.
- ¹¹⁴ National campaigns such as Every Child Safe, Supporting Families to Prevent Child Abuse, and Child Protection Week have played key roles in raising awareness.
- ¹¹⁵ The Central Authority, established on November 26, 2024, oversees and regulates intercountry adoptions.
- ¹¹⁶ Guyana Estimates of the public sector current and capital revenue and expenditure, 2020 & 2024 Volume 1.
- ¹¹⁷ The survey's finalization is underway and will be presented in 2025. The NCD continues collaborating with government agencies and civil society to enhance support for persons with disabilities.
- ¹¹⁸ <https://www.stabroeknews.com/2024/12/06/news/guyana/handbook-launched-on-making-buildings-more-accessible-to-disabled/>.
- ¹¹⁹ <https://dpi.gov.gy/21-land-titles-distributed-to-amerindian-villages-in-four-years/>.
-